



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. PAZ BARNICA (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je voudrais, en premier lieu, au nom du peuple et du Gouvernement du Honduras, vous féliciter de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Votre élection est un témoignage de respect pour vos qualités personnelles et un hommage rendu à votre pays, le Panama, qui a livré au cours de ce siècle un combat persévérant pour son indépendance authentique et sa souveraineté légitime, et qui reçoit ainsi le témoignage de la sympathie de la conscience du monde qui, dans cette instance universelle, exprime la volonté des Etats de travailler pour la paix et la sécurité internationales.
2. Je voudrais dire ici la reconnaissance qu'éprouve le Gouvernement hondurien à l'égard du Secrétaire général pour le travail acharné, discret mais efficace, qu'il accomplit dans la réalisation de ses tâches délicates.
3. Nous tenons également à dire combien nous sommes heureux de l'accession à l'indépendance de Saint-Christophe-et-Nevis et de son admission en tant que Membre de l'Organisation mondiale. En cette occasion, je transmets à la délégation de ce pays les félicitations sincères du gouvernement que je représente.
4. Le débat général de cette trente-huitième session est sur le point de se terminer. La liste des questions qui doivent être examinées est une preuve éloquente de la complexité des relations internationales de notre temps. Ces relations existent dans un monde dont la plus grande contradiction devient apparente quand les réalités d'une interdépendance étroite sont mises en contraste avec les réalités d'une confrontation de tous types.
5. Il ne fait aucun doute que l'humanité est en train d'écrire aujourd'hui l'un des chapitres les plus décisifs de son histoire. Qu'il s'agisse du renforcement des nouvelles nationalités après les processus de décolonisation, des efforts déployés en vue de créer un ordre économique international équitable, de la cessation de la course aux armements, d'un intérêt renouvelé pour la promotion et la défense des droits de l'homme, des conflits localisés des sources d'énergie ou des progrès techniques, tous ces facteurs marquent, entre autres, la force des changements que nous vivons et qui préparent le monde de demain.
6. Les gouvernements, les peuples et les organismes internationaux sont débordés par des demandes non satisfaites, par les dogmatismes stériles ou par l'accélération effrénée des événements. Lorsque tel est le cas, nous n'arrivons plus à exercer une influence constructive sur l'orientation du changement et les conflits viennent remplacer la conciliation. Voilà pourquoi nous devons utiliser nos meilleures capacités pour que, avec une

claire vision de l'histoire, tous les gouvernements, les peuples et les organisations internationales aident à créer un avenir prometteur fondé sur les valeurs supérieures de la paix, de la liberté et de la justice.

7. A l'heure actuelle, la tâche paraît presque irréalisable, étant donné que le monde est secoué par des conflits innombrables et connaît de terribles controverses. Certes, quelques-uns de ces conflits et de ces situations difficiles restent très localisés, mais il en est qui pourraient engendrer des conflagrations généralisées fort douloureuses. C'est dans les régions bouleversées par la tragédie de luttes acharnées, quand la raison a cédé le pas à la force, qu'il est urgent d'entreprendre avec un esprit de conciliation sincère et une volonté politique véritable la tâche difficile mais indispensable qui consiste à construire la paix, affermir la liberté dans ses fondements et déployer des efforts concrets en vue du développement économique et de la transformation sociale.

8. Nous sommes jetés dans un « monde divisé pour tous », pour reprendre les mots émouvants d'un illustre poète hondurien : un monde divisé en Est et Ouest, en Nord et en Sud, un monde d'opulence et de misère, d'Etats forts et d'Etats faibles, d'Etats industrialisés et d'Etats à économie rudimentaire, un monde de nations rebelles et de nations dociles, un monde où se livre une lutte entre la liberté et le despotisme, entre le fusil et les idées, entre la justice et l'arbitraire, entre le totalitarisme et l'ennoblissement de la dignité humaine.

9. C'est comme si nous nous étions proposés de rassembler les pièces d'un puzzle dans un monde divisé par les disputes, les malentendus, de manière à créer, pièce par pièce, des zones de paix qui donneraient un sens à l'existence même des différentes nations et les éloigneraient de la polarisation qui détruit et nous sépare des terrains d'entente.

10. Cette claire vision de l'histoire d'un monde nouveau et renouvelé anime la pensée du Président du Honduras, Roberto Suazo Córdova, qui, au moment de prendre ses fonctions, et faisant référence à l'Amérique centrale, a déclaré qu'« elle devait être une zone de coexistence pacifique où les peuples et les dirigeants établiraient et maintiendraient l'entente grâce au dialogue constructif; elle devrait être une zone de paix jamais troublée par le bruit des armes causé par les confrontations polarisantes ».

11. Si je mentionne le problème des divergences devant cette assemblée, c'est que nous avons entendu depuis quelque temps des voix s'élever pour transformer ce forum en une instance de polémiques, lançant des affirmations téméraires dans le but prémédité de continuer à induire en erreur l'opinion publique internationale. Ainsi, certains pays s'efforcent irrespectueusement et de manière continue de déformer les faits afin de détourner l'attention du monde de leurs problèmes intérieurs engendrés par les politiques antidémocratiques de leurs gouvernements, qui privent leurs peuples de l'autodétermination telle qu'elle devrait fonctionner grâce à la libre expression de la souveraineté populaire.

12. Néanmoins, je me présente devant cette assemblée essentiellement pour répéter, au nom de mon gouvernement, un message sans ambiguïté en faveur d'une démocratie dynamique, pluraliste et de participation, en faveur d'une paix nécessaire au développement économique et social des peuples et en faveur du dialogue permanent et constructif entre les cinq pays de la région centraméricaine.

13. L'Amérique centrale est tourmentée par la confrontation. Elle connaît des combats acharnés et hétérogènes qui opposent la revendication à l'autoritarisme, l'équité à l'exploitation, l'autonomie à l'asservissement. Des intérêts étrangers à notre histoire et à notre spécificité interviennent, par un jeu cynique de domination, dans le but d'imposer des régimes contraires à l'humanisme qui alimente la vocation démocratique des peuples d'Amérique centrale. Nous sommes pleinement conscients des obstacles qui se dressent sur notre route, nous sommes conscients des dangers qui guettent les idéaux qui sont les nôtres. Nous sommes tout aussi certains que nous n'hésiterons pas à nous défendre, mais nous sommes fermement convaincus que, pour tous les peuples d'Amérique centrale, sans exception, il n'y aura pas de revendication nationale ou internationale si l'on ignore et détruit les vertus de la paix.

14. Cette paix sera fondée sur la certitude qu'aucun de nos citoyens n'acceptera de se soumettre à l'esclavage; elle sera construite sur la conviction qu'aucun de nos pays ne devra prétendre en dominer un autre et sur la reconnaissance du fait que les intérêts de chaque Etat sont mieux servis dans le cadre d'un système de coopération régionale.

15. C'est avec un tel objectif, à savoir que l'Amérique centrale devienne une zone de paix, que le Gouvernement hondurien a proposé un plan de paix à caractère régional qui comporte deux aspects fondamentaux. Le premier est que les problèmes de l'Amérique centrale proviennent des causes politiques, économiques et sociales de la crise et des facteurs militaires et de sécurité qui confèrent à la situation sa sombre connotation actuelle. Pour cela, il faut trouver une solution globale. Le deuxième aspect est que les problèmes de l'Amérique centrale sont liés entre eux sur les plans national, bilatéral et multilatéral. C'est pourquoi leur solution exige une approche régionale.

16. Ainsi, dès le début, le Honduras a maintenu qu'il était fermement disposé à accepter des engagements multilatéraux devant conduire au désarmement général dans la région, à la cessation du trafic illicite d'armes et au retrait des conseillers étrangers, militaires ou autres, qui tendent à affaiblir l'identité de chaque nation. Pour que tout cela soit efficace et durable, mon gouvernement a également proposé que les pays se mettent d'accord sur des mécanismes de surveillance et de contrôle internationaux afin de s'assurer du respect des accords conclus avec sincérité et de bonne foi.

17. Pour que tous ces engagements créent une confiance réciproque dans le climat de stabilité démocratique auquel nous aspirons tous, ils doivent être parallèlement renforcés par le dialogue propice à la réconciliation interne, et à la recherche d'institutions démocratiques et pluralistes dans les pays accablés par de profondes divisions et des antagonismes sanglants. L'histoire et la dynamique des sociétés de l'Amérique centrale nous indiquent également qu'il est nécessaire de développer nos économies avec des objectifs sociaux, complétés par une coopération internationale dépourvue de tout égoïsme spéculateur et entretenus par une interdépendance solidaire. Le développement pluraliste et représentatif des sociétés d'Amérique centrale est une condition de la paix régionale.

18. Voilà les fondements de notre position internationale en ce qui concerne la situation en Amérique centrale. Mais il est nécessaire d'expliquer également les obstacles qui nous empêchent d'atteindre les objectifs énoncés et de faire la lumière sur les tergiversations par lesquelles certains, tendant des pièges en coulisses, ont cherché à obscurcir nos bonnes intentions.

19. Les aspirations des peuples d'Amérique centrale et particulièrement du peuple et du Gouvernement du Honduras sont la consolidation de la paix pour favoriser le développement économique et social et la réalisation de cette norme fondamentale qui veut que la personne humaine soit le but suprême de la société et de l'Etat et que la dignité de l'être humain soit inviolable. Tout cela représente notre patrimoine civique dans un contexte de démocratie politique, économique et sociale. Voilà ce que nous voulons consolider dans mon pays, ce que nous voulons renforcer grâce à la coopération avec ceux de nos voisins qui partagent les mêmes valeurs et les mêmes aspirations.

20. Toutefois, le caractère de plus en plus radical du Gouvernement nicaraguayen gêne la réalisation de ces buts, car il a des effets manifestes sur la scène internationale qui perturbent le maintien de la paix et de la sécurité en Amérique centrale.

21. La mise en place d'un système fortement autoritaire dans ce pays a empêché la réalisation du projet révolutionnaire initial, provoquant la résistance et la rébellion des Nicaraguayens qui combattent des Nicaraguayens en territoire nicaraguayen. L'affrontement idéologique et armé qui a lieu là-bas a des répercussions sur les pays voisins et compromet de manière sensible les relations à l'intérieur de la région. Les conséquences pourraient être graves si cette situation n'est pas redressée à temps, grâce au dialogue qui conduit au système démocratique pour lequel les Nicaraguayens se sont battus les armes à la main. C'est ce que réclame l'Amérique centrale devant une révolution dont les promesses n'ont pas été tenues.

22. La suppression d'une tyrannie de dynastie par un régime totalitaire, expansionniste et d'agression s'est traduite dans la militarisation de la société nicaraguayenne et a eu deux résultats qui compromettent la coexistence pacifique dans la ceinture stratégique du continent américain: le premier résultat, rompre l'équilibre militaire dans la région; le deuxième, compromettre les conditions de sécurité en ayant recours à des alliances à l'extérieur de la région et du continent, plaçant ainsi la crise dans le cadre de la confrontation mondiale, ce qui ne fait que compliquer et rendre encore plus aigu le drame que vit l'Amérique centrale. Dans ce pays, il y a une occupation étrangère honteuse, avec la complicité des gouvernants actuels; une enclave extracontinentale qui dénature l'identité nationale du peuple nicaraguayen.

23. Devant cette réalité, le 1^{er} septembre de cette année, le Président du Honduras s'est adressé aux chefs d'Etat et de gouvernement de pays amis et a réaffirmé sa vocation de paix en se fondant sur les propositions concrètes qu'il a présentées au sein du Groupe de Contadora concernant la limitation des dépenses et des effectifs militaires.

« Je peux assurer que mon gouvernement » — a-t-il affirmé — « continuera à rechercher des solutions pacifiques à la situation régionale critique. En dépit du climat de tension internationale qui règne en Amérique centrale, nous n'avons nullement augmenté le budget militaire de notre nation au cours des deux dernières années et il restera au niveau actuel l'année prochaine. De même, le gouvernement que je préside a décidé de ne pas accroître les effectifs militaires de nos forces

armées, car nous n'avons aucune prétention d'hégémonie en Amérique centrale et notre plus grand désir est de vivre dans la paix et la liberté. »

24. Compte tenu de ce qui a été dit par le Président du Honduras, les mesures que mon gouvernement s'est vu obligé d'adopter se sont limitées à ce qui était strictement nécessaire pour défendre le pays et elles correspondent au droit de chaque Etat souverain de se protéger lui-même lorsqu'il est menacé.

25. Sur le plan de la diplomatie, mon pays continue sans hésitation et sans répit à rechercher une solution pacifique, globale et régionale, grâce à un examen simultané des différents problèmes de l'Amérique centrale. Créer les bases de la paix dans la région, cela a été et cela reste la tâche principale de notre pays dans le cadre d'action du Groupe de Contadora.

26. Dans une lettre adressée le 29 septembre dernier aux Présidents des pays membres du Groupe de Contadora, le Président du Honduras, en ratifiant le Document sur les objectifs, adopté le 9 septembre par les ministres des relations extérieures¹ et qui reprend les six points contenus dans la proposition de paix formulée par le Honduras le 23 mars 1982 soutient que ce document :

« peut contribuer à résoudre par la voie diplomatique l'ensemble des problèmes de la région lorsque les diverses dispositions qu'il contient reposeront sur une ferme volonté politique d'y donner suite. A ce propos, mon gouvernement tient à exprimer de nouveau son désir ardent de parvenir à un accord sérieux qui serve la cause de la paix, de la démocratie, de la sécurité et de la coopération pour le développement en Amérique centrale et qui soit basé sur les objectifs énoncés dans le Document adopté à Panama le 9 septembre dernier¹. »

27. Contrairement à l'attitude du Honduras, celle du Nicaragua n'a pas du tout été constructive. En effet, le Nicaragua demande que certaines questions fondamentales pour le présent et l'avenir de l'Amérique centrale soient discutées plus tard. De la sorte, le Nicaragua cherche tout simplement à ce que soient satisfaites certaines conditions qui devraient le favoriser de manière unilatérale et exclusive. L'examen simultané de questions politiques et de sécurité, telles que la démocratie et la course aux armements, a été ainsi tenu à l'écart par le Gouvernement nicaraguayen, lequel déforme ainsi les aspirations régionales à une solution globale et défie en même temps ouvertement les espoirs qui se trouvent à l'origine des démarches diplomatiques du Groupe de Contadora.

28. Il y a, en plus, dans cette attitude un autre défi dont la portée est préméditée et imprévisible. Le Gouvernement nicaraguayen a demandé l'inscription de la question de l'Amérique centrale à l'ordre du jour de l'Assemblée générale [A/38/242]. Demander que cette question soit débattue à l'Organisation des Nations Unies revient à entraver la recherche de la paix que les pays d'Amérique centrale ont confiée au Groupe de Contadora, et également à examiner les problèmes de la région en dehors du contexte du continent, la plaçant ainsi dans le contexte de la confrontation Est-Ouest, ce qui a pour but incontestable de polariser la crise qui bouleverse l'Amérique centrale et de la rendre universelle.

29. Des faits de ce genre doivent appeler la conscience universelle à la réflexion. Nous ne pouvons faire abstraction de la conduite de ceux qui, en Amérique centrale, proclament qu'ils vont régionaliser la lutte armée; prétendent internationaliser un conflit localisé pour le placer dans un contexte d'affrontement d'hégémonie; s'évertuent à porter atteinte à l'intégrité territoriale des Etats

pour cacher la réalité de la crise interne dramatique qu'ils traversent et qu'ils ont créée eux-mêmes; refusent systématiquement de participer à un programme global de désarmement et ne permettent pas à leurs citoyens d'exprimer librement leur volonté, leurs aspirations et leurs idéaux; se présentent à cette tribune, créée sur l'entente internationale, pour donner libre cours au langage de la violence qu'ils mettent en pratique dans leur propre territoire en violant de manière flagrante des engagements qu'ils ont acceptés comme les piliers fondamentaux d'un processus révolutionnaire qui a été trahi; s'adonnent à des actions qui détruisent les institutions démocratiques et pluralistes qui, dans les nations voisines, reposent sur la souveraineté populaire. Ceux qui adoptent ce comportement dangereux de provocation ne font pas autre chose que porter atteinte aux nobles idéaux de ceux qui cherchent une paix durable pour l'Amérique centrale et aux intentions généreuses qui ont inspiré la démarche latino-américaine du Groupe de Contadora, afin de la faire échouer.

30. Il y a les exemples d'interventions flagrantes en El Salvador, les tentatives de déstabilisation des gouvernements démocratiques du Honduras et du Costa Rica, la croissance alarmante des forces armées du régime nicaraguayen et les déclarations des commandants qui gouvernent le Nicaragua. Notre armée est disposée à traverser les frontières du Honduras et du Costa Rica, ont-ils dit. L'El Salvador est notre bouclier, ont-ils proclamé. Nous étendrons la guerre du Guatemala au Panama, ont-ils annoncé. Nous appuierons des mouvements de guérillas qui sont organisés au Honduras, ont-ils affirmé. Qui plus est, le chef de la diplomatie nicaraguayenne a déclaré à des journaux panaméens que si une solution pacifique n'était pas trouvée au conflit, son gouvernement n'aurait plus qu'à déclarer la guerre au Honduras. Cela a été dit le 9 septembre de cette année, alors qu'avaient lieu les délibérations des neuf ministres qui ont adopté à cette même date le Document sur les objectifs, qui a été conçu comme une base prometteuse de négociations futures en vue de parvenir à une paix solide et durable. Tout cela représente un risque intolérable d'agression armée et une violation flagrante du principe consacré par la communauté internationale, principe qui fait partie du système juridique et politique des Nations Unies, à savoir l'obligation qu'a chaque Etat de ne pas recourir à l'emploi ou à la menace de la force.

31. L'Amérique centrale n'a pas besoin de paroles ni d'actions qui viennent exacerber davantage les esprits et les luttes fratricides. Ce dont elle a besoin aujourd'hui plus que jamais, c'est d'« une paix qui vienne éteindre les flammes de la guerre »; elle a besoin que les divergences fassent place au dialogue et que la confrontation cède le pas à la négociation.

32. Assez de souffrances et d'effusions de sang. Assez de persécution et d'ostracisme. L'holocauste des 100 000 personnes d'Amérique centrale qui sont mortes au cours des cinq dernières années, le drame des 500 000 personnes déplacées à cause des conflits internes, la douleur des 70 000 réfugiés sont autant de situations qui exigent des mesures urgentes pour mettre fin à cette tragédie et à cette angoisse.

33. En dépit des menaces à la paix et à la sécurité régionales formulées par le Nicaragua, en dépit de sa conduite offensive, dogmatique et provocatrice, en dépit de ses tentatives pour régionaliser et internationaliser le conflit, le Honduras déclare solennellement qu'il est disposé à s'engager dans un accord général de paix, de démocratie, de sécurité et de coopération entre les pays d'Amérique centrale.

34. La politique étrangère qui, en Amérique centrale, va dans le sens que je viens d'indiquer ne pourrait rester indifférente aux douloureux conflits qui, dans d'autres régions, troublent la conscience collective du monde actuel.

35. Nous condamnons ainsi l'occupation illégale par des troupes étrangères des territoires de l'Afghanistan et du Kampuchea ainsi que, plus récemment, l'invasion du Tchad par le banditisme du cinquième cavalier de l'Apocalypse terroriste.

36. C'est avec la même véhémence que mon gouvernement condamne la politique de discrimination et de persécution raciales qu'est l'*apartheid*, appliquée en Afrique du Sud. En même temps, il est regrettable que le gouvernement de ce pays, refusant d'accepter l'indépendance de la Namibie, continue de violer le droit qu'a ce peuple de se prononcer sur son propre avenir.

37. En ce qui concerne le Moyen-Orient, le déchirement sans merci du Liban, le droit du peuple palestinien à constituer un Etat autonome et la nécessité pour Israël de vivre à l'intérieur de frontières sûres sont autant de situations qui exigent que l'on se consacre avec constance à la recherche d'ententes pacifiques créant un climat d'harmonie et de coexistence stable. Le Gouvernement hondurien forme des vœux pour que la sagesse et la raison prédominent afin que les solutions si longtemps espérées soient trouvées.

38. Mon pays s'identifie pleinement à une solution juste et négociée du conflit de l'Atlantique Sud et réitère son appui aux revendications de souveraineté de la République argentine sur les îles Malvinas. Mon gouvernement soutient qu'à cette fin il est essentiel que la bonne foi règne dans les relations internationales.

39. Le Gouvernement hondurien, de manière toute particulière, voudrait proclamer devant l'Assemblée générale son indignation et sa condamnation énergique de l'incident qui a causé la mort effroyable de 269 personnes innocentes à la suite de l'attaque de l'avion commercial coréen. Cet acte criminel de l'Union soviétique, sans précédent dans l'histoire de l'aviation civile, a mérité la condamnation mondiale et montre clairement à quel point les régimes totalitaires font peu de cas de la vie humaine et des postulats les plus élémentaires de la coexistence civilisée.

40. A cet incident vient s'ajouter l'attaque aérienne qui, hier, a causé la mort de hauts fonctionnaires de la Corée du Sud. Cet acte appelle également la condamnation sans réserve des peuples libres et civilisés du monde.

41. J'ai évoqué les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et le droit à l'autodétermination des peuples, mais le Gouvernement hondurien estime que ces principes ne peuvent, en aucun cas, être évoqués pour éviter que la communauté internationale reconnaisse et condamne les violations des droits de l'homme qui se produisent systématiquement dans des pays de différents continents.

42. A ce sujet, c'est avec satisfaction que je rappelle que le Gouvernement hondurien respecte fidèlement, défend et favorise les droits naturels à la dignité de l'homme. Un témoignage digne de foi de notre conduite réside dans les efforts que nous déployons pour améliorer le système judiciaire de protection de ces droits, ainsi que dans la création récente, par le Congrès de la République, d'une commission parlementaire multipartite, chargée de veiller à l'application effective des garanties constitutionnelles.

43. S'il est vrai que le panorama mondial se présente sous un jour inquiétant, l'existence et l'efficacité de cette organisation continueront d'être un horizon illuminé

d'espoir et d'encouragement pour l'humanité tout entière. L'avenir de la planète est entre nos mains, et notre responsabilité à tous, à titre individuel et collectif, est d'assurer aux générations futures une vie de paix, fondée sur la justice et vivifiée par l'air pur de la liberté.

44. Forts de cette conviction, nous pensons que tous les Etats ont également le devoir d'aligner fidèlement leur conduite internationale sur l'obligation qui est proclamée pour tous les hommes de la terre dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, déclaration qui a été bâtie sur les décombres de la seconde conflagration de notre siècle :

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

45. M. ESTIMÉ (Haïti) : Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de vous présenter, au nom de la délégation haïtienne, mes plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la trente-huitième session. Votre vaste expérience des relations internationales, votre brillant passage à la tête de la diplomatie de la République du Panama, l'objectivité et la hauteur de vues qui caractérisent habituellement vos interventions vous prédisposaient tout naturellement à remplir cette délicate fonction, dont dépend pour beaucoup le succès de nos travaux. Nous nous réjouissons ainsi de voir honoré l'éminent représentant d'un pays ami, avec lequel la République d'Haïti se flatte d'entretenir depuis longtemps des relations d'une rare qualité.

46. Je voudrais également exprimer toute notre gratitude à M. Hollai, de la Hongrie, pour la maîtrise et l'habileté qu'il a déployées dans la conduite des travaux de la trente-septième session.

47. Qu'il me soit permis, une nouvelle fois, de rendre un hommage mérité au dévouement inlassable avec lequel le Secrétaire général se consacre à la cause de l'Organisation, afin d'en renforcer le rôle et de contribuer au maintien de la paix, partout où elle semble menacée.

48. C'est aussi l'occasion pour la délégation haïtienne d'accueillir avec joie, parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies, un pays frère des Caraïbes, Saint-Christophe-et-Nevis, qui apportera, nous en sommes certains, un concours actif et précieux aux débats de l'Organisation.

49. Je voudrais ajouter, à l'occasion du tragique événement survenu hier, que le Gouvernement et le peuple haïtiens prient la délégation de la République de Corée de bien vouloir accepter leurs sincères condoléances et de transmettre nos sympathies aux parents des victimes si durement éprouvés.

50. L'an dernier déjà, nous partagions avec l'Assemblée les profondes préoccupations du Gouvernement haïtien devant la dégradation inquiétante de la situation mondiale et demandions avec insistance à la communauté internationale de renforcer systématiquement les bases du dialogue et de la concertation pour conjurer progressivement le spectre omniprésent de la misère et de la violence.

51. Force nous est, aujourd'hui d'avouer notre déception et de dresser un bilan négatif de l'évolution récente du panorama international, tant politique qu'économique. Certes, des progrès indéniables ont été parfois enregistrés. Mais que représentent-ils face à la multiplication des foyers de crise et à l'aggravation incessante de la détresse sans fin des peuples du tiers monde ? Les tensions entre Etats continuent de s'accroître : des pays souverains, Membres de l'Organisation des Nations Unies, se trouvent sous occupation étrangère

tandis que des populations entières sont encore soumises à la domination coloniale, à l'*apartheid* et à d'autres formes plus subtiles d'oppression. Et, pour comble de mesure, ne venons-nous pas d'assister, de la part d'une superpuissance, à un acte inqualifiable perpétré contre des civils sans défense, au mépris des règles les plus élémentaires du droit des gens ?

52. Par ailleurs, si pour certains pays nantis des signes timides d'une reprise fragile ont commencé à faire leur apparition, les nations en développement, pour leur part, confrontent une crise économique catastrophique, aux conséquences sociales incalculables, dont la solution réside essentiellement dans un effort sans précédent de solidarité internationale. Un tel tableau n'incite guère à l'optimisme. Aussi, plus que jamais, devient-il vital que chacun des membres de la grande famille des nations, intimement convaincu du caractère inéluctable de notre destin commun, s'attache à respecter fidèlement les principes de la Charte des Nations Unies pour que nous réalisions, ensemble, nos objectifs de paix, de fraternité et de justice, objectifs qui correspondent, en définitive, aux aspirations éternelles de la conscience universelle.

53. C'est à la lumière de ces considérations que la délégation haïtienne tient à réaffirmer sa position sur les principaux thèmes inscrits à l'ordre du jour et qui agitent la scène internationale. Que l'on me permette, dans cette perspective, de parler tout d'abord de l'Amérique centrale, où le cycle de la violence a connu au cours de cette année un développement spectaculaire.

54. Cette situation extrêmement alarmante, marquée par un recours trop fréquent à la force et ponctuée d'incidents frontaliers de plus en plus nombreux, porte en soi les germes d'une crise permanente dont les effets dévastateurs pourraient, à terme, s'étendre bien au-delà de la zone actuellement concernée.

55. Il importe avant tout de souligner que cette crise trouve son origine essentiellement dans les graves et multiples difficultés socio-économiques qui affligent la région. Par conséquent, il ne saurait être question de réduire à la seule dimension du conflit Est-Ouest un ensemble de problèmes fondamentaux qui ne peuvent être résolus que par les peuples de la région eux-mêmes, auxquels appartient d'ailleurs le droit exclusif de définir leur projet de société et d'établir leur modèle de développement.

56. Dans cet esprit, le Gouvernement de la République d'Haïti, fidèle aux principes qui ont toujours inspiré sa politique étrangère, apporte un appui sans réserve aux démarches constructives entreprises courageusement par les pays du Groupe de Contadora, visant, par le dialogue et la négociation, à restaurer la paix qui constitue le fondement irremplaçable de toute promotion économique et sociale. Mon gouvernement apprécie également toute manifestation de fermeté visant à maintenir l'équilibre des forces et à préserver la sécurité régionale.

57. La République d'Haïti en appelle solennellement à la sagesse des Etats de première ligne pour rejeter toute extension stérile des conflits et se déclare disposée à soutenir les initiatives pouvant déboucher sur une réduction équilibrée et effectivement contrôlée des armements dans la région.

58. Dans l'Atlantique Sud, la situation qui prévaut aux îles Malouines constitue, nous l'avons souvent répété, les séquelles d'un colonialisme complètement dépassé. Le sang qui a coulé l'année dernière des deux côtés, la mise en chantier prochaine, avec la complicité des firmes sud-africaines, d'une base aérienne que ne justifient pas les besoins de défense de l'archipel, constituent autant de

raisons urgentes et impérieuses de relancer immédiatement le dialogue. C'est pourquoi, récusant tout état de fait imposé par la force et indéfectiblement solidaire des aspirations légitimes de la nation argentine, le Gouvernement de la République d'Haïti demande instamment aux Nations Unies de favoriser la recherche d'une solution négociée et définitive.

59. Le Moyen-Orient, depuis plus de trois décades, s'est installé dans la guerre et chaque jour ajoute son lot de drames à l'histoire déjà sanglante de cette partie du monde. La récente flambée de violence au Liban prouve à souhait que la solution de cette crise régionale réside, plus que jamais, dans l'instauration d'une paix d'ensemble, sur la base des principes du droit, de la morale et de la justice, conformément à l'esprit des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

60. Le Gouvernement haïtien croit donc que la recherche de la paix implique nécessairement la reconnaissance et le respect par tous ses voisins du droit d'Israël à l'existence, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. De même, il considère qu'il ne saurait être question de contester au peuple palestinien son droit à l'autodétermination effective dans un cadre physique, juridique et administratif conforme à ses aspirations légitimes. A vouloir ignorer ou rejeter ces critères de base de toute solution pacifique, on ne fait que prolonger inutilement les ravages de la haine dans une région profondément meurtrie.

61. Le Gouvernement de la République d'Haïti, en ce qui concerne la question chypriote, tient à rappeler que la solution de ce problème passe obligatoirement par le respect de l'unité de la République de Chypre et le retrait de toutes les forces étrangères d'occupation. Il se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général dans le cadre de sa mission de bons offices, et forme le vœu qu'elle soit couronnée de succès.

62. La République d'Haïti suit également avec attention et inquiétude l'évolution, sur le continent africain, de certaines situations lourdes de conséquences, dans lesquelles se trouvent trop souvent impliquées des puissances étrangères, et qui compromettent la stabilité de la région, tout en retardant le développement socio-économique des pays concernés.

63. En déplorant tout particulièrement les luttes intestines qui divisent actuellement le Tchad, le Gouvernement haïtien continue d'espérer que cette nation, jalouse de son indépendance, finira par retrouver son unité dans le dialogue et pourra jouir effectivement du plein exercice de sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire.

64. En ce qui a trait au Sahara occidental, la République d'Haïti persiste à croire dans la possibilité d'une solution pacifique, basée sur le principe de l'autodétermination, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et aux résolutions pertinentes de l'Organisation de l'unité africaine [OUA]. Elle demeure confiante, à cet égard, que le Comité *ad hoc* de l'OUA sur le Sahara occidental, chargé de l'organisation du référendum, s'acquittera effectivement de sa mission, avec le concours actif des parties intéressées, et que le peuple sahraoui, au terme de ce processus, pourra choisir son destin en toute liberté, conformément à ses légitimes aspirations.

65. En Asie, persistent également des foyers de crise engendrés et entretenus par les visées expansionnistes de certains Etats décidés à imposer à d'autres leur volonté par une présence militaire illégale, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Comment ne pas évoquer, à cet égard, la tragédie qui se joue en Afghanistan et au Kampuchea occupés ? Comment ne pas rappeler

les horreurs quotidiennes de la guerre et de la répression ? La République d'Haïti, en saluant chaleureusement la lutte patriotique des peuples khmer et afghan, souhaite que les Nations Unies redoublent d'efforts pour favoriser le retour à la paix dans le cadre d'un règlement qui devra naturellement impliquer le retrait définitif des forces d'occupation et reconnaître à ces Etats le droit de définir seuls leur forme de gouvernement.

66. D'un autre côté, le Gouvernement haïtien a noté avec satisfaction les initiatives encourageantes du Chef d'Etat sud-coréen, destinées à relancer le dialogue devant aboutir à la réunification de la nation coréenne. Il est hautement souhaitable que les Nations Unies apportent leur soutien à ces démarches pacifiques qui rejoignent, dans leurs principes, les objectifs essentiels de l'Organisation.

67. Depuis 1946, l'Organisation est saisie de cette douloureuse et éprouvante question de l'*apartheid*, qui a été condamné par l'Assemblée générale comme un crime contre l'humanité. En dépit de la réprobation universelle, le régime de Pretoria, loin de se soumettre aux résolutions de l'ONU, persiste dans sa politique criminelle vis-à-vis des populations noires d'Afrique du Sud.

68. Le Gouvernement de la République d'Haïti, je le rappelle, avait porté, voilà près de 50 ans, la Société des Nations à se pencher sur le scandale du massacre des Hottentots dans le Sud-Ouest africain et à examiner, pour la première fois, la politique raciale de l'Union sud-africaine. Fidèle à ses traditions historiques, aujourd'hui encore, il réaffirme avec force son indéfectible attachement au peuple sud-africain et sa solidarité inconditionnelle au combat héroïque qu'il mène pour l'élimination définitive du régime d'*apartheid*. Il convie ardemment l'Assemblée générale ainsi que tous les organes et institutions concernés, en cette année de clôture de la première Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, à faire une révision critique des initiatives prises jusqu'ici, en vue de renforcer l'arsenal des mesures susceptibles de faire fléchir la brutale arrogance du Gouvernement sud-africain et de parvenir à l'instauration d'une société ouverte, démocratique et multiraciale en Afrique du Sud.

69. Mon gouvernement ne peut s'empêcher de dénoncer les complicités objectives dont se rendent coupables des pays qui apportent au régime sud-africain leur collaboration politique, économique, militaire et nucléaire, sous le prétexte fort discutable d'intérêts stratégiques à préserver. Il leur demande de ne plus s'opposer à l'adoption de sanctions globales et obligatoires, seules capables de mettre un terme à cette politique de déshumanisation pratiquée par la minorité raciste de Pretoria.

70. D'ailleurs, c'est la même attitude de défi de la part du régime sud-africain que l'on retrouve dans l'occupation illégale de la Namibie et le blocage systématique du plan des Nations Unies pour l'accession de ce territoire à l'indépendance.

71. A ce sujet, tout en appréciant à leur juste valeur les efforts déployés par le Groupe de contact, on ne peut manquer de déplorer la décision d'une certaine puissance de lier le processus d'indépendance à des considérations géopolitiques qui ne sauraient, en aucun cas, prévaloir sur les droits du peuple namibien à exercer sa souveraineté sur son territoire.

72. Le peuple et le Gouvernement d'Haïti tiennent à réitérer leur appui total aux Etats de première ligne et aux héroïques combattants de la liberté qui poursuivent une lutte exaltante, sous la direction de la South West Africa People's Organisation [SWAPO]. J'en appelle solennellement à la communauté internationale pour que

l'année 1984 voie finalement la mise en œuvre des engagements souscrits en faveur du peuple namibien pour son accession à l'indépendance, dans l'intégrité de son territoire, conformément, à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

73. Il est devenu banal de répéter que nous vivons actuellement la crise économique la plus grave depuis les années 30 et qu'elle frappe avec une extrême rigueur les plus pauvres d'entre nous. De l'Afrique à l'Asie et à l'Amérique latine, les pays en développement enregistrent un effondrement quasi généralisé de leur taux de croissance, qui dans certains cas prend l'allure d'une véritable catastrophe.

74. La chute spectaculaire des cours des produits de base, la baisse subséquente des recettes d'exportation, le ralentissement sensible des rythmes d'investissement, l'accélération brutale du processus d'endettement conjuguée à la réduction, en termes nets, des transferts internationaux, ont entraîné en fin de compte une dégradation très nette du niveau de vie des populations du tiers monde.

75. Sans insister sur les causes profondes de cet état de choses, nous ne pouvons nous empêcher de répéter que les nations industrialisées portent une lourde part de responsabilité dans la genèse de cette situation dramatique. En décidant de combattre, par une politique d'austérité draconienne, l'inflation consécutive à la baisse de productivité enregistrée au cours des années 70, ils ont provoqué une contraction globale de la demande de biens et de services, ainsi qu'une flambée des taux d'intérêt, induisant ainsi une récession généralisée qui a pénalisé sévèrement le tiers monde pour des fautes qu'il n'avait pas commises.

76. Parallèlement, l'aide publique au développement, dont l'augmentation aurait pu compenser en partie les effets négatifs de cette politique, n'a jamais atteint les objectifs fixés il y a plus de 20 ans, alors que, dans le même temps, les dépenses d'armement atteignaient annuellement le chiffre astronomique de 600 milliards de dollars.

77. Tous ces phénomènes ont été abondamment décrits et analysés par des comités d'experts dans des instances spécialisées. Aussi, nous contenterons-nous simplement de souligner quelques vérités particulièrement frappantes et de formuler certaines recommandations susceptibles de faire progresser le débat.

78. Premièrement, il nous faut bien admettre l'échec des rencontres internationales destinées à juguler la crise. La sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Belgrade du 6 juin au 2 juillet 1983, s'est soldée pour le tiers monde par une amère déception. En ce qui concerne la Plateforme de Buenos-Aires², le Groupe des 77, qui présentait un ensemble équilibré de propositions réalistes, s'est heurté, à peu d'exceptions près, à un faisceau de réserves désespérément égoïstes. De même, la Conférence sur le financement externe, tenue à Caracas du 4 au 9 septembre, a surtout permis de constater des divergences irréductibles entre bailleurs de fonds et pays récipiendaires.

79. Il y a donc lieu de se demander si, au-delà des difficultés conjoncturelles évidentes, par lesquelles on tente volontiers d'expliquer le peu de progrès réalisé, le dialogue entre pays industrialisés et nations en développement ne s'est pas complètement enlisé.

80. Malgré tout, ainsi que le déclarait solennellement le président Jean-Claude Duvalier :

« La République d'Haïti continue de croire en l'avenir des négociations globales pour l'instauration d'un

nouvel ordre économique devant permettre aux populations démunies du tiers monde d'atteindre un seuil de développement compatible avec la dignité de l'espèce humaine et le droit de chaque individu à une vie décente. »

81. Le Gouvernement haïtien croit également qu'il convient, dans l'immédiat, d'instituer un système de réunions régionales quasi permanentes, grâce auxquelles des représentants du Nord et du Sud, en petit nombre, pourraient se prononcer sur des thèmes économiques précis, afin de déboucher sur des décisions concrètes, à brève échéance.

82. Deuxièmement, le modèle de relance proposé par les pays occidentaux nous semble à la fois optimiste et incomplet, dans la mesure où ils prétendent que la reprise amorcée dans les pays industrialisés entraînera inévitablement un regain de croissance dans le tiers monde, pourvu que ce dernier, bien entendu, ait procédé au préalable à une opération indispensable d'assainissement financier. Nous demeurons convaincus, pour notre part, que ce genre d'automatisme ne pourra fonctionner, par suite des distorsions structurelles qui empêchent les mécanismes de marché de produire leur plein effet dans les pays en développement.

83. Il convient donc, pour pallier à ces carences, de mettre en œuvre des programmes spéciaux, résolument orientés vers un certain nombre d'objectifs prioritaires, qui constituent les conditions *sine qua non* de toute relance économique. Je veux parler de la stabilisation des recettes d'exportation, du transfert adéquat des capitaux, tant publics que privés, et du rééchelonnement de la dette du tiers monde. Dans cette optique, la République d'Haïti estime que si des mesures telles que les programmes d'austérité financière, qu'elle continue pour sa part d'appliquer scrupuleusement, ainsi que l'initiative pour le bassin des Caraïbes, dont elle a salué le lancement avec satisfaction, constituent effectivement des conditions nécessaires à notre développement économique, il n'en demeure pas moins vrai que de telles dispositions paraissent dérisoirement insuffisantes au vu de l'ampleur et de la diversité des besoins de la région.

84. Aussi, le Gouvernement haïtien est-il porté à se demander, après que le président Belisario Betancur eut déclaré, dans une allocution remarquable, qu'il faudrait 5 milliards de dollars à l'Amérique centrale pour retrouver son niveau d'expansion antérieur, combien de milliards les Caraïbes devraient absorber pour assurer un taux de croissance permettant de faire face aux besoins essentiels de leurs populations ? Il nous appartient, avec les grandes puissances de ce continent, d'apporter une réponse sérieuse et crédible à cette question, en gardant constamment à l'esprit que le développement économique et le progrès social constituent, en dernier lieu, les plus sûrs garants de la stabilité politique et de la sécurité régionale.

85. Troisièmement, l'incapacité évidente du système international, dans sa forme actuelle, à apporter des éléments de solution aux pays en développement, doit porter impérativement le tiers monde à rechercher dans la coopération Sud-Sud les voies de son émancipation économique.

86. Sur le continent américain, des initiatives heureuses ont d'ailleurs été récemment lancées dans cette direction. C'est pour moi l'occasion de rendre un hommage mérité à la CEPAL et au Système économique latino-américain, pour leur remarquable contribution à l'élaboration d'une stratégie régionale de coopération, permettant aux pays du continent de faire face à la crise par un rééquilibrage intelligent de leurs échanges et l'exploitation en commun de leur immense potentiel.

87. Les pays les moins avancés, par suite de leurs faiblesses structurelles et de leurs handicaps naturels, ont particulièrement souffert de la crise internationale. Les statistiques disponibles à cet égard révèlent surtout, au-delà de la diminution du revenu *per capita* et du fléchissement de la production alimentaire, une réduction substantielle de l'aide publique au développement, malgré les engagements pris par les nations industrialisées de doubler rapidement les transferts effectués en leur faveur.

88. Comment, dans ces conditions, ne pas douter de l'ordre international actuel si, même pour le petit groupe des pays les moins avancés, on semble incapable de susciter des actions adéquates et de mobiliser des valeurs, somme toute relativement faibles, indispensables à leur décollage ?

89. Le République d'Haïti convie donc les pays riches à changer d'attitude et à tout mettre en œuvre pour la réalisation du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés³, officiellement lancé à Manille en 1979 et consacré à Paris en 1981 et à Belgrade en 1983.

90. L'examen sommaire de la situation mondiale auquel nous venons de nous livrer nous a permis de mettre en lumière tant la gravité et la complexité des problèmes auxquels fait face la communauté internationale que la nature même des principes devant guider les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies dans la recherche des solutions aux innombrables difficultés qui risquent de compromettre l'avenir de l'humanité.

91. Nous devons en retenir surtout qu'il n'y aura pas de progrès vers la paix et le développement économique, dans un monde de plus en plus interdépendant, sans un renforcement continu de la solidarité internationale, sans volonté politique réelle de changement, sans détermination véritable de la part des plus grands à mettre en œuvre effectivement les différentes résolutions auxquelles ils ont souscrit.

92. La République d'Haïti, qui poursuit avec opiniâtreté, sous la direction du président Jean-Claude Duvalier, l'œuvre de développement national, dans un climat de paix et de stabilité, continuera à jouer pleinement son rôle dans le concert des Nations, dans le respect de la Charte des Nations Unies, pour l'instauration d'un nouvel ordre des choses, plus juste et plus humain.

93. En cette année, où nous commémorons le bicentenaire de la naissance de Bolívar et exaltons l'histoire d'une épopée à laquelle la République d'Haïti s'honore d'avoir apporté une contribution décisive, nous formons le vœu que l'héritage spirituel du Libérateur, à l'instar des grands bâtisseurs de nations, puisse guider nos actions et nos pensées vers un monde de paix, de justice et de fraternité.

94. M. ALDALI (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi de commencer mon intervention en vous félicitant à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Nous sommes pleinement convaincus que, grâce à votre grande expérience et à votre compétence, vous contribuerez au succès des travaux de cette session et à la réalisation des aspirations de nos peuples. Je saisis cette occasion pour exprimer nos félicitations et notre grande admiration à votre prédécesseur, M. Imre Hollai, pour le rôle positif et la sagesse dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions de président de la trente-septième session. Je tiens également à remercier le Secrétaire général pour les efforts incessants qu'il a déployés pour renforcer le

rôle de l'Organisation internationale et pour l'efficacité dont il a fait preuve pour traiter les problèmes internationaux afin d'assurer la paix et la sécurité internationales. C'est également un plaisir pour moi d'accueillir Saint-Christophe-et-Nevis à l'Organisation des Nations Unies.

95. Le peuple yéménite célèbre, ces jours-ci, le vingtième anniversaire de la Révolution du 14 octobre qui, sous la direction du Front politique nationaliste, a proclamé la détermination de notre peuple à mettre un terme à l'occupation et au colonialisme britanniques et à réaliser nos aspirations de libération nationale et de progrès socio-économique. Après une longue lutte, au cours de laquelle notre peuple a consenti de nombreux sacrifices et perdu des martyrs, nous avons pu obtenir notre indépendance nationale le 30 novembre 1967 et, aujourd'hui, sous la direction du parti socialiste yéménite, nos peuples luttent pour achever la phase suivante de la révolution démocratique nationale qui est d'essence socialiste, et défendent vigoureusement leur révolution. Ils luttent pour accomplir des réalisations dans le domaine économique, social et culturel afin d'améliorer toujours davantage le niveau spirituel et matériel de notre peuple.

96. Au Yémen, nous nous efforçons sérieusement, en collaboration avec nos frères du nord du pays, de parvenir à l'unification pour pouvoir, nous l'espérons, répondre aux aspirations du peuple yéménite. Grâce à des réunions fraternelles entre les dirigeants des deux pays et dans le cadre du Haut Conseil yéménite, nous avons pu assurer une coordination entre les deux parties du pays et prendre des mesures importantes pour parvenir à l'unification, dans les domaines politique, économique et social, qui servent les intérêts de notre peuple et son unité.

97. Dans le cadre de sa politique étrangère, fondée sur les principes de la coexistence pacifique, sur le respect de la souveraineté et de l'indépendance nationales et sur la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, le Yémen démocratique maintient des relations amicales et équilibrées avec ses voisins de la région et avec beaucoup d'autres pays dans le monde. Le Yémen démocratique apporte également sa contribution au Mouvement des pays non alignés, auquel il appartient, et à toutes les organisations régionales et internationales, et il se tient aux côtés des forces de paix et de progrès, afin de maintenir la paix et la sécurité internationales et afin de parvenir au progrès et au bien-être auxquels aspirent tous les peuples.

98. La caractéristique la plus marquante de cette session de l'Assemblée générale est le fait qu'elle se déroule au moment où la situation internationale traverse sa période la plus sombre depuis la seconde guerre mondiale. Nous assistons à une détérioration dangereuse des relations internationales en raison de la politique d'affrontement et de retour aux principes de la guerre froide, adoptée par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, qui cherche à imposer sa force et sa suprématie militaire, son hégémonie et sa domination. Nous sommes loin aujourd'hui d'avoir réalisé l'objectif fondamental de la Charte des Nations Unies, à savoir la paix pour laquelle luttent les peuples du monde.

99. Les forces impérialistes ayant à leur tête l'impérialisme des Etats-Unis, sont la principale source de tension et d'instabilité et ruinent la paix dans le monde entier. Elles ne tiennent aucun compte des chartes et des règles internationales, et menacent la stabilité et la sécurité de tous les peuples qui aspirent à la liberté et à l'indépendance, des peuples qui ont libéré leur pays et cherchent à consolider leur indépendance. En raison de cette politique impérialiste agressive des Etats-Unis, de

nombreuses régions du monde sont encore des foyers de tension, notamment le Moyen-Orient, l'Afrique du Sud, l'Amérique centrale, les Antilles et l'Asie du Sud-Est. En outre, des Etats souverains indépendants sont également victimes de l'agression, et des germes de conflits sont semés entre les pays, empêchant ainsi les peuples de réaliser leur indépendance politique et économique, menaçant la souveraineté internationale et l'intégrité territoriale et mettant également en danger la paix mondiale.

100. Ce qui est pire encore, c'est que l'humanité dans son ensemble connaît une phase critique de son histoire; elle vit sous la menace d'une guerre nucléaire, du fait de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations sur la réduction et la limitation des armements, en raison de l'intransigeance des forces impérialistes qui cherchent à imposer de nouveaux programmes militaires et à mettre au point des nouvelles armes de destruction massive, et qui essaient d'imposer aux peuples des théories dangereuses afin de les inciter à accepter le principe d'une guerre nucléaire et les possibilités d'une « guerre éclair » ou d'une « guerre limitée ».

101. Ces politiques impérialistes nous menacent d'une catastrophe internationale et il est de notre devoir de nous unir afin d'écartier une telle catastrophe. C'est ainsi que nous devons affirmer notre volonté de parvenir à l'objectif commun, la paix, et de mettre fin à l'escalade politique et militaire ainsi que d'œuvrer à la coopération internationale dans l'intérêt de tous les peuples et de tous les Etats.

102. Au Moyen-Orient sévit une situation extrêmement explosive en raison des plans et conspirations impérialistes dont le but est d'éliminer les forces nationales et les régimes progressistes, d'imposer l'hégémonie militaire et politique des Etats-Unis dans la région et de faire obstacle aux droits inaliénables du peuple palestinien qui lutte sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], son seul représentant légitime, pour réaliser son droit national inaliénable au retour, à l'auto-détermination et à la création de son propre Etat dans sa patrie.

103. Israël, dans la poursuite de sa politique expansionniste et raciste, et encouragé par son allié, les Etats-Unis, continue ses actes d'agression contre les pays arabes et son occupation des territoires arabes palestiniens, tout en se livrant à des massacres et à des actes de répression odieux contre les Palestiniens, ainsi qu'à l'établissement de nouvelles colonies de peuplement et à la confiscation de terres, de propriétés et d'eau, modifiant ainsi les caractéristiques géographiques et culturelles des territoires occupés.

104. La Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Genève du 29 août au 7 septembre 1983, a souligné que la question de Palestine est au cœur du conflit au Moyen-Orient et qu'aucune paix juste, globale et durable ne peut être instaurée tant qu'Israël ne se retirera pas complètement des territoires arabes et palestiniens occupés, y compris Jérusalem, et que le peuple palestinien n'exercera pas ses droits nationaux inaliénables. Dans son rapport⁴, la Conférence a demandé la convocation d'une conférence internationale sur ce problème, à laquelle participeraient sur un pied d'égalité toutes les parties concernées, y compris l'OLP.

105. Le Yémen démocratique demande la mise en œuvre des nombreuses résolutions adoptées par la communauté internationale en vue d'amener Israël à mettre fin à ses agressions et aux souffrances qu'il inflige au peuple palestinien. Il demande que des sanctions soient imposées contre Israël, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et qu'il soit mis fin à

l'attitude méprisante d'Israël à l'égard de la communauté internationale.

106. Cette attitude est encouragée par les Etats-Unis qui apportent une aide illimitée à Israël dans ses tentatives d'assujettir les peuples arabes et qui utilisent les agressions israéliennes pour imposer des règlements partiels. Ces plans sionistes et impérialistes sont manifestes au Liban où le sionisme et l'impérialisme, après avoir commis des massacres sanglants et barbares lors de l'invasion l'an dernier du territoire libanais, essaient d'imposer un règlement et des accords douteux ainsi que la présence de forces multinationales dans ce pays. L'un des principaux objectifs des Etats-Unis et d'Israël au Liban est de saper l'unité du Liban, de l'isoler du monde arabe, d'en faire le théâtre d'une guerre civile, pavant ainsi la voie à une partition du Liban, et de lui enlever son caractère arabe, afin d'y instaurer leur domination. Cette politique a été démasquée à la suite du rôle agressif joué par les forces des Etats-Unis qui ont attaqué les postes libanais.

107. L'intervention militaire des Etats-Unis au Liban souligne les dangers auxquels font face les peuples arabes, dangers qu'illustrent les bases militaires des Etats-Unis dans les territoires arabes et la présence de leur flotte de guerre dans les eaux territoriales de la région, qui ramèneraient ces peuples à l'âge du colonialisme et mettraient en danger la sécurité et la stabilité des peuples arabes, leur souveraineté, leur indépendance et leur progrès.

108. Selon nous, seule la réconciliation nationale peut apporter un règlement au problème libanais. A cet égard, nous confirmons la déclaration commune, en date du 1^{er} octobre 1983, publiée à la suite de la visite du président Ali Nasser Mohammed en Union soviétique, dans laquelle les deux parties ont exprimé la conviction que la condition préalable au règlement du problème est d'assurer l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban et de mettre fin à l'agression des Etats-Unis au Liban et d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité demandant le retrait immédiat, inconditionnel et complet des forces israéliennes du Liban.

109. Nous appuyons la position fondamentale de la République arabe syrienne et des forces nationales libanaises et condamnons toutes les menaces dont fait l'objet la Syrie qui est confrontée aux complots et aux machinations du sionisme et de l'impérialisme dans la région.

110. Le Yémen démocratique, tout en exprimant sa vive inquiétude devant la guerre qui se poursuit entre l'Iran et l'Iraq, espère néanmoins qu'il y sera trouvé sous peu une solution pacifique et que les efforts déployés pour mettre fin à cette guerre seront couronnés de succès afin qu'ils puissent ensuite être dirigés contre l'ennemi commun, l'impérialisme et le sionisme, et que les objectifs de développement, dans l'intérêt de nos peuples, puissent être réalisés.

111. L'Afrique australe est une autre région explosive; cela est dû à la position adoptée par les pays occidentaux, menés par les Etats-Unis, qui appuient le régime raciste d'Afrique du Sud et la politique d'*apartheid* que ce régime pratique par le truchement de méthodes politiques, économiques et militaires. Ces pays ont empêché que la Conférence internationale de soutien au peuple namibien en lutte pour l'indépendance, tenue à Paris du 25 au 29 avril 1983, n'adopte des recommandations visant à imposer des sanctions contraignantes contre le régime raciste sud-africain et ont encouragé ce régime à méconnaître la volonté de la communauté internationale et ses résolutions et à persister dans ses actes d'agression qui menacent la sécurité et la stabilité des Etats africains de première ligne. Le Yémen démocratique demande que soit appliquée immédiatement la résolution 435 (1978) du

Conseil de sécurité relative à l'indépendance de la Namibie, renouvelle son appui à la lutte que le peuple namibien mène sous la direction de la SWAPO pour accéder à l'indépendance et condamne les impérialistes racistes qui essaient de subordonner l'indépendance namibienne au retrait des forces cubaines d'Angola. Nous appuyons également la lutte du peuple d'Afrique du Sud contre le régime raciste illégal et les Etats africains de première ligne qui se heurtent aux actes d'agression répétés de l'Afrique du Sud, ainsi que l'embargo économique contre Pretoria. Nous demandons à la communauté internationale d'appliquer des sanctions contraignantes contre l'Afrique du Sud, étant donné que la communauté internationale a condamné le racisme en tant que crime le plus odieux commis contre l'humanité.

112. En Amérique latine, les peuples sont confrontés à un renforcement de la puissance militaire, de l'embargo économique et de l'intervention dans leurs affaires intérieures de la part du Gouvernement des Etats Unis qui vise à y imposer sa domination politique et économique. Ce gouvernement, en se livrant à de vastes manœuvres militaires dans la région de l'Amérique centrale, en accordant son appui politique et militaire à des régimes fantoches et mercenaires, et en dirigeant tout son potentiel matériel, politique et militaire contre les peuples combattants de la région, donne une nouvelle preuve de ses tendances hostiles dans différentes régions du monde. Tout en réaffirmant son appui à Cuba, au Nicaragua et à la Grenade dans leur affrontement aux pratiques et aux pressions de la politique des Etats-Unis, le Yémen démocratique fait appel à la communauté internationale pour qu'elle adopte des mesures visant à faire échec à de tels plans et il confirme à nouveau sa conviction que les Etats et les peuples de la région ont le droit de choisir leurs propres méthodes de développement politique et économique. En même temps, nous renouvelons notre appui aux mouvements de libération nationale en Amérique centrale et aux Caraïbes, en particulier à Porto Rico.

113. Nous luttons pour la paix comme nous luttons avec les peuples qui recherchent leur indépendance, et c'est pourquoi le Yémen démocratique confirme une fois encore son appui au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à la réalisation de son indépendance et de sa souveraineté, et demande que des négociations directes et immédiates s'engagent entre le Gouvernement marocain et le Front POLISARIO⁵, de manière à renforcer les efforts de l'OUA visant à parvenir à cet objectif. Nous condamnons toute intervention impérialiste dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et du Kampuchea et nous lançons un appel au respect de leurs droits à l'indépendance, la souveraineté et la stabilité. Nous nous félicitons des propositions présentées par les pays de l'Indochine pour rétablir la paix et la stabilité dans cette région. Nous approuvons sans réserve les propositions du peuple afghan destinées à mettre un terme aux interventions étrangères et à les prévenir par la suite. Nous lançons un appel aux pays voisins de l'Afghanistan pour qu'ils entreprennent des négociations avec le gouvernement démocratique de ce pays afin de parvenir à des solutions aux problèmes en suspens.

114. Le Yémen démocratique réaffirme la nécessité de respect de la souveraineté et l'unité territoriale de Chypre ainsi que son statut d'Etat non aligné; nous appuyons les propositions de la République populaire démocratique de Corée en vue de la réunification de ce pays par des moyens pacifiques et nous demandons le retrait des forces étrangères de la Corée du Sud. Etant donné nos relations historiques de bon voisinage avec les pays de la Corne de l'Afrique, nous nous préoccupons de la sécurité et de la stabilité de cette région. A notre avis, celles-ci ne

peuvent être assurées que grâce au respect de l'indépendance et de la souveraineté des pays de la région, ainsi que l'a énoncé la Charte de l'Organisation de l'unité africaine. Nous aspirons aussi à améliorer les relations entre les pays de la région pour servir l'intérêt commun. Au Tchad, nous appuyons les efforts de l'OUA visant à régler les problèmes de ce pays et nous condamnons les tentatives des impérialistes de faire obstacle à une solution pacifique et rapide au moyen d'une escalade de leur intervention militaire qui menace la sécurité du peuple tchadien et l'unité de son territoire.

115. La communauté internationale réclame le désarmement, confirmant qu'il s'agit d'une des questions prioritaires à résoudre immédiatement. La course aux armements et, en particulier, la course aux armements nucléaires, a atteint des niveaux dangereux et pose une menace au monde entier. Les préparatifs des impérialistes en vue d'une guerre nucléaire représentent le crime le plus odieux qui puisse être commis contre l'humanité. Les stratégies nucléaires adoptées par le Gouvernement des Etats-Unis et ses alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] cherchent à assurer la suprématie nucléaire et à préparer une guerre nucléaire. Nous nous félicitons des nombreuses initiatives pacifiques prises par l'Union soviétique pour réduire les dangers de guerre nucléaire, renforcer la paix du monde et favoriser la coexistence pacifique. En même temps, nous condamnons les stratégies impérialistes qui ne servent pas l'humanité. Nous demandons au Gouvernement des Etats-Unis et à ses alliés de l'OTAN de répondre de façon positive à ces initiatives et nous condamnons l'aide occidentale visant à renforcer la capacité nucléaire de ces deux régimes racistes que sont l'Afrique du Sud et Israël, aggravant ainsi les dangers de guerre nucléaire au Moyen-Orient et en Afrique. Les ressources économiques qui sont gaspillées dans la course aux armements et le fait que les besoins les plus élémentaires de millions d'êtres humains en diverses parties du monde ne peuvent être assurés montrent bien le lien étroit qui existe entre le désarmement et le développement. Les sommes énormes consacrées chaque année aux armements s'élèvent à quelque 700 milliards de dollars des Etats-Unis et affectent les ressources nationales, nuisent à l'environnement et font obstacle au règlement de problèmes internationaux plus urgents.

116. Nous sommes convaincus de la nécessité de lutter constamment pour la paix et le développement économique des pays en développement, et c'est pourquoi nous demandons la mise en œuvre immédiate des résolutions adoptées dans le Document final des deux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, exigeons que les ressources ainsi libérées soient consacrées au développement économique et que l'écart entre les pays industrialisés avancés soit réduit. Nous insistons aussi sur la nécessité d'accélérer la campagne mondiale sur le désarmement.

117. La course aux armements qui se manifeste par le renforcement militaire intensifié des Etats-Unis, par l'établissement des forces de déploiement rapide, dont les manœuvres couvrent un certain nombre de pays non alignés, vise à ébranler la stabilité dans ces pays, menace leur sécurité et accroît les dangers de tension à travers le monde. Les manœuvres militaires auxquelles se sont livrées les forces américaines au Moyen-Orient en 1982 et 1983 constituent une forme d'oppression et de menace dans une tentative de la part des Etats-Unis de terroriser les peuples de la région, de se livrer à un chantage à leur égard et d'étendre l'influence des Etats-Unis, de dominer entièrement la région et d'en épuiser les ressources. Il s'agit là d'actes hostiles de provocation à l'égard des

peuples et des pays du Moyen-Orient et d'une menace directe à leur souveraineté. De tels actes sont en contradiction avec la Charte des Nations Unies et les principes du droit international et du non-alignement. Les armes perfectionnées américaines, y compris les avions espions AWACS qui sont utilisés en de telles manœuvres près des côtes et du territoire du Yémen démocratique, l'escalade des activités provocantes des Etats-Unis ramènent la région à l'époque du colonialisme et du contrôle de toutes les ressources et richesses de sa population. Ils constituent aussi une aggravation des dangers et des menaces dont l'océan Indien est déjà le théâtre par l'expansion des bases militaires et la présence des forces militaires américaines, en particulier à Diego Garcia.

118. Le Yémen démocratique ne manquera pas de poursuivre ses efforts et ses activités pacifiques visant à parvenir à la stabilité et à la paix dans cette région et à écarter les menaces de la présence impérialiste, dans l'intérêt des peuples de la région. A maintes reprises, le Yémen démocratique a demandé que la mer Rouge et l'océan Indien, ainsi que la région du Moyen-Orient tout entière, soient libérés des bases militaires étrangères. Nous renouvelons notre appel pour faire de l'océan Indien et des régions avoisinantes une zone de paix et nous demandons à la communauté internationale d'adopter des mesures immédiates en vue de mettre un terme aux obstacles que les Etats-Unis et leurs alliés opposent à la convocation d'une conférence internationale sur l'océan Indien au début de 1984, comme il a été décidé, afin que la réunion de cette conférence ne soit pas reportée encore une fois.

119. La détérioration constante de la situation économique mondiale met en danger les relations internationales. Les effets négatifs de cet état de choses sur l'économie sont une source de préoccupations croissantes pour les pays en développement, d'autant plus que leur développement est menacé et, dans bien des cas, arrêté. Les pays les moins avancés n'ont connu aucun développement, d'ailleurs, par rapport à la situation qui existait en 1980.

120. Le fossé qui sépare les pays industrialisés et les pays en développement est dû à la politique économique injuste adoptée par les pays industrialisés capitalistes. Le protectionnisme croissant des pays industrialisés capitalistes et les prix toujours plus élevés de leurs produits d'exportation, conjointement avec les prix toujours plus bas des exportations des pays en développement et l'augmentation des taux d'intérêts, ont créé un déficit considérable dans la balance des paiements des pays en développement.

121. Ces pays ont actuellement une dette extérieure énorme qui s'élevait à 630 milliards de dollars à la fin de 1982, et l'intérêt de cette dette s'élève à 130 milliards de dollars par an.

122. Dans plusieurs instances internationales, les pays en développement ont avancé des propositions pratiques et des idées constructives pour atténuer les incidences de la crise économique internationale en tenant compte des intérêts des pays industrialisés comme des pays en développement. A cet égard, la Déclaration économique de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983 [voir A/38/132], les propositions contenues dans la Plate-forme de Buenos-Aires² et les résolutions adoptées par la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement⁶ avaient pour but de chercher à assurer une reprise économique pour remédier à la situation de crise mondiale. Le problème est peut-être dû au fait que les propositions tendant à entreprendre des négociations à l'échelle

mondiale en vue de créer un nouvel ordre économique international n'ont pas été accueillies par les pays industrialisés capitalistes avec la faveur et la volonté politique nécessaires, ces pays refusant le principe de participation totale, sur un pied d'égalité, avec les pays en développement.

123. Le Yémen démocratique, comme tous les autres pays en développement et en particulier les pays les moins développés, connaît des problèmes économiques énormes qui découlent de la détérioration de la situation économique internationale. Cela confirme la nécessité de redoubler d'efforts au cours de la trente-huitième session pour trouver d'urgence des solutions pratiques et immédiates à la crise économique internationale, étant donné que cette détérioration menace l'avenir des pays industrialisés comme des pays en développement, sur les plans économique et politique, et d'autant plus que nous vivons dans un monde où l'interdépendance ne cesse de croître.

124. La détérioration de la situation internationale fait ressortir le rôle important que doit jouer l'Organisation des Nations Unies pour réaliser la paix, comme cela est prévu dans la Charte des Nations Unies. Aujourd'hui, l'Organisation voit ses efforts entravés et ne peut donc réaliser ses objectifs du fait de l'attitude intransigeante des forces impérialistes qui traitent les problèmes internationaux en dehors de l'ONU et de celle des Etats-Unis qui font obstacle aux travaux du Conseil de sécurité en exerçant leur droit de veto, ce qui empêche les Nations Unies d'éliminer les foyers de tension et d'adopter les mesures nécessaires pour réaliser le désarmement.

125. Notre pays s'est toujours efforcé de coopérer avec tous les pays désireux d'instaurer la paix et la sécurité internationales et de renforcer le rôle des Nations Unies afin de trouver des solutions pacifiques aux problèmes que connaît le monde. Nous espérons qu'au cours de la présente session il nous sera possible de créer un meilleur climat international afin de réduire la tension internationale et de faire de l'Organisation une base de la coopération internationale pour la paix, le désarmement et le développement économique.

126. M. TANNIS (Saint-Vincent-et-Grenadines) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de saisir cette occasion pour vous féliciter de votre accession à ce poste lourd de responsabilité dans cette assemblée la plus importante de notre communauté internationale. Quoique nous puissions en dire de temps à autre, l'Organisation des Nations Unies et l'Assemblée générale sont une force potentielle au service de la stabilité et de l'ordre mondiaux dans un océan de tensions et de conflits continus.

127. Je suis conscient, Monsieur le Président, qu'en raison de notre faculté dans cette communauté mondiale de passer d'une question à une autre et de discuter ainsi des multiples conflits qui retiennent notre attention et qui doivent être résolus ici, votre tâche sera plus astreignante. Je suis certain, cependant, que vous ferez honneur à cette assemblée.

128. Ne serait-il pas prudent que nous, en tant que Membres de l'Organisation, réexaminions ici les buts dans lesquels l'Organisation des Nations Unies a été créée en 1945 ? Le moment n'est-il pas venu pour nous d'examiner la façon dont nos nations se sont efforcées de promouvoir ces buts et objectifs ? Aucun de nous n'est sans défaut ; aucune de nos nations n'est un modèle de vertu. Et pourtant, ce qui est peut-être vraiment important, c'est la manière dont nous acceptons nos responsabilités en tant que Membres de l'Organisation et dont nous nous efforçons d'atteindre les buts et objectifs qui sont consacrés dans la Charte.

129. La communauté mondiale fait face à des problèmes innombrables. Il sera peut-être difficile d'établir un ordre de priorité afin d'y remédier car, à ce sujet, les points de vue pourraient diverger. D'aucuns pourront dire que la reprise économique mondiale est la question numéro un à examiner car elle entraînera une diminution du chômage et une plus grande justice sociale. D'autres diront peut-être que la violation des droits de l'homme — question qui concerne toute l'humanité — doit se voir accorder la priorité. Il y a beaucoup à dire sur ces points de vue, mais la priorité la plus urgente est celle du désarmement nucléaire. C'est un thème qui revient sans cesse parce qu'il est grave. Nous ne pouvons nous dire satisfaits, aujourd'hui, lorsque nous voyons les stocks immenses d'armes nucléaires qui existent. Nous ne pouvons être satisfaits devant l'extrême danger dans lequel la simple existence de ces stocks fait vivre toute l'humanité. Tant qu'il y aura des armes nucléaires, les risques seront inacceptables, et ce n'est pas la garantie que ces armes ne seront pas utilisées en premier par tel ou tel Etat qui les dissipera. Il est urgent de négocier pour contrôler, limiter et réduire la dissémination des armes nucléaires. Pour arriver à un accord, il faut que, de toutes parts, on soit disposé à faire des concessions afin que toutes les nations réduisent leurs stocks d'armes nucléaires et finissent par les éliminer.

130. Nous sommes à court de temps. De toute évidence, plus ces armes de destruction massive dureront, plus sera grande la probabilité d'une erreur de jugement, avec toutes les conséquences effroyables que cela entraînera. L'homme ne peut concevoir un système qui soit à l'abri de l'erreur. Pouvons-nous alors continuer à vivre dans une douce quiétude ? Devons-nous avoir peur d'offenser, quand offenser peut affecter la survie même de l'humanité ? Dans une guerre thermonucléaire, il ne saurait y avoir d'endroit vraiment sûr dans le monde. Personne ne peut prédire — même les savants les plus éminents — quel serait l'effet cumulatif pour l'humanité d'un échange insensé, irrationnel, de missiles nucléaires entre les nations, chacune sachant parfaitement que l'autre ne pourrait survivre à cet holocauste.

131. Pourquoi et dans quel but garde-t-on de telles armes ? On dit que c'est la terreur même engendrée par ces armes qui a permis au monde de continuer à vivre dans la sécurité, et pourtant, malgré cette terreur, il n'y a jamais eu autant de guerres et de conflits qu'aujourd'hui sur la scène internationale. Il y a des conflits au Moyen-Orient, en Extrême-Orient, en Afrique, en Amérique centrale, en Amérique du Sud, en Irlande du Nord, en Afghanistan et ailleurs. C'est comme si la guerre était devenue maintenant un mal international contagieux. Ne se pourrait-il pas que ce soit cette terreur même, ce sentiment trompeur de sécurité que donne le parapluie nucléaire, qui laisse le champ libre à toutes sortes de méfaits dans d'autres zones non nucléaires ? C'est cette logique perverse qui permet d'arguer de l'effet mutuel de cette terreur.

132. C'est pourquoi Saint-Vincent-et-Grenadines ne peut, en toute responsabilité, préconiser le désarmement unilatéral, car ce serait flirter avec la catastrophe. Le désarmement unilatéral est un remède illogique à un problème très grave et qui fait des rivaux, car quelle que soit la nation qui se placerait dans cette situation, dans le contexte du conflit entre les superpuissances, celle-ci serait à son net désavantage. En l'occurrence, quel que soit le pays qui le ferait serait affaibli psychologiquement, même s'il avait une force relative en armes classiques et il pourrait être en butte au chantage.

133. Par conséquent, au lieu d'un désarmement unilatéral, il doit y avoir une réduction graduelle et, dans

la mesure du possible, la parité doit être maintenue pendant toute la période de réduction, jusqu'à ce que toutes les armes aient été entièrement éliminées. Ce type d'équilibre absolu serait une sauvegarde qui aurait un effet modérateur sur les conflits persistants inhérents à la nature humaine, dans laquelle l'amour et la haine coexistent, dans laquelle la crainte de l'insécurité et la croyance dans la sécurité cohabitent, dans laquelle les intérêts nationaux et l'orgueil national l'emportent sur la prudence et même sur le désir de paix.

134. Je suis convaincu que nous devons ensemble, chaque année, traiter de cette question et traduire de manière positive nos préoccupations, dans un effort sincère d'éveiller la conscience de l'Assemblée — de tous ses membres — devant la situation qui est, sans raison, imposée à la communauté internationale, situation qui échappe à son contrôle et au sujet de laquelle elle n'a pas son mot à dire.

135. Il est manifeste qu'aucune des superpuissances ne se trouve dans une situation où elle peut gagner. Il est donc tout à fait évident qu'un certain degré de conciliation raisonnable est nécessaire. Les deux superpuissances doivent arriver à la conciliation et doivent toutes deux faire preuve de souplesse. Ce n'est pas la peur, mais la raison qui l'exige.

136. L'année dernière, à la trente-septième session de l'Assemblée générale [32^e séance], j'avais exprimé l'espoir que les épreuves du Liban seraient maintenant terminées, mais la tension, le désordre, les luttes intestines et la destruction de vies humaines et de biens matériels sont aussi présents aujourd'hui qu'ils l'étaient alors. Un petit pays est déchiré en raison non seulement de divergences internes, mais aussi d'ingérence extérieure dans les affaires intérieures de ce pays, qui est Membre de l'Organisation mondiale, bien que ce soit un pays petit et faible. Il fut un temps où le Liban, bien que petit, était un pays riche et prospère de la Méditerranée, dont le système bancaire avait une réputation internationale. Aujourd'hui, le conflit a mis fin à cet état de choses. Je reconnais qu'il y a différents intérêts à assurer et différentes croyances à harmoniser et à aménager dans l'intérêt national; je reconnais que, dans cette société, il y a des problèmes historiques profonds, fondés sur une certaine conception du partage du pouvoir en ce qui concerne la structure et la composition du gouvernement. Et pourtant, malgré tout cela, si on laissait le peuple libanais tranquille et si on l'encourageait à régler ses différends par le dialogue et non pas sur le champ de bataille, si l'on mettait fin immédiatement au partage *de facto* de ce petit pays, au lieu de lui fournir des armes pour tuer et détruire, si une aide financière était accordée pour reconstruire l'économie anéantie du pays et rétablir la vie de famille qui a été brisée, l'on agirait de façon constructive, l'on favoriserait le processus de paix, ce qui serait à l'honneur de tous ceux qui ont rendu possible l'actuel cessez-le-feu.

137. Je crois qu'il faut rendre hommage à ceux qui le méritent, et le Gouvernement de l'Arabie saoudite doit être félicité du rôle très positif et constructif qu'il a joué dans la réalisation d'un cessez-le-feu par la négociation. Les États-Unis d'Amérique et la République arabe syrienne ont joué un rôle très délicat dans ce processus de paix, pour ténue que cette paix puisse être — un cessez-le-feu de plus parmi les nombreux cessez-le-feu qui ont été négociés au Liban.

138. Pouvons-nous espérer que cette fois-ci, avec les nombreux éléments favorables qui sont en place, le cessez-le-feu tiendra, que le dialogue remplacera maintenant le canon pour résoudre les divergences, qu'un gouvernement

pourra naître, portant le sceau de l'approbation du peuple libanais et du peuple libanais seulement, un gouvernement qui pourra diriger l'avenir du pays dans un climat de paix et de stabilité ?

139. L'année dernière, tout portait à croire qu'une solution de la question de Palestine était imminente. Il ne devait pas en être ainsi. Maintenant, une année plus tard, l'avenir de la patrie des Palestiniens semble plus incertain que jamais. Il y a plus de division interne que d'unité, mais, malgré cela, la paix réelle ne viendra au Moyen-Orient que lorsque cessera la diaspora palestinienne, et cela ne sera possible que lorsque le peuple de Palestine aura une terre qui sera sa patrie.

140. Nous ne pouvons pas rester indifférents devant l'intensification de la violence en Amérique centrale. Voilà encore une autre région du globe où l'homme a décidé de ne pas résoudre les problèmes nationaux par la discussion et avec un jugement sensé, de ne pas régler les différends sans recourir aux armes, avec la destruction et la mort que cela entraîne pour des femmes et des enfants innocents, dont la plupart généralement désirent mener une vie paisible, cette vie qui leur est refusée par la brutalité insensée et tragique de leurs compatriotes. Le nombre de réfugiés sans abri et sans ressources continuera-t-il d'augmenter sans cesse ? Le problème des réfugiés est, en fin de compte, notre problème, parce que nous devons refléter la conscience et la compassion de l'humanité. Cette responsabilité impose un lourd fardeau à chacun de nous, car l'existence de réfugiés provenant de régions déchirées par la guerre est la preuve en soi que nous n'avons pas réussi à maintenir l'élan en vue d'une paix mondiale et que nous n'avons pas pu atteindre les nobles objectifs inscrits dans la Charte de cette organisation mondiale, qui est une source d'inspiration mais qui inspire aussi une certaine crainte.

141. Nous ne sommes pas ici parce que nous sommes des rêveurs. Je crois que nous sommes ici parce que nous menons une croisade pour la paix, la justice sociale et un ordre international équilibré. Nous devons nous consacrer totalement et sans répit à la poursuite de ces nobles buts. Par conséquent, mon pays est encouragé de voir des nations œuvrer ensemble pour mettre fin aux souffrances humaines, pour dompter cette rage intérieure qui dresse des frères et des sœurs les uns contre les autres, pour des causes dans lesquelles ils croient passionnément.

142. Saint-Vincent-et-Grenadines applaudit à l'initiative du Mexique, de la Colombie, du Venezuela et du Panama — le Groupe de Contadora —, qui s'efforcent de trouver un terrain d'entente entre les factions en guerre en Amérique centrale, initiative qui serait la base d'une discussion visant à mettre fin au conflit. La solution n'est pas facile, mais les pourparlers sont la mesure appropriée à adopter, car ils aideraient à identifier les problèmes et, en attirant l'attention sur ceux-ci, il sera peut-être possible de les résoudre. Ceux qui fournissent les moyens de destruction ne servent pas de cette façon la cause de la paix. On sert mieux cette cause en réduisant le courant d'armements et en permettant au peuple d'exprimer librement sa volonté, sans aucune forme d'intimidation. L'homme est, par nature, un esprit libre et rien ne doit être fait pour dénier ou empêcher cette liberté. Son droit de choisir et son droit de décider sont essentiels au maintien de cette liberté d'esprit.

M. Kofa (Libéria), vice-président, prend la présidence.

143. Le 1^{er} septembre dernier, une tragédie importante de l'aviation commerciale a frappé le monde. Un avion de la compagnie Korean Air Lines, vol 007, a été abattu en plein ciel par des missiles. Saint-Vincent-et-Grenadines

a été choquée et horrifiée par cet incident, car ses conséquences sont épouvantables si l'on songe que 269 personnes innocentes ont trouvé la mort dans des conditions effroyables. La position de Saint-Vincent-et-Grenadines ne consiste pas tout simplement à se joindre au chœur des condamnations; notre position est plutôt basée sur la volonté d'assurer qu'une telle tragédie ne se reproduise jamais. Rien ne peut consoler les familles endeuillées des victimes de cet incident. Bien que l'Union soviétique ait le droit de sauvegarder son intégrité territoriale, elle doit être tenue pour responsable de cette tragédie.

144. Ce serait un moyen bien horrible d'assurer l'intégrité territoriale si, à chaque fois qu'un avion commercial civil pénètre dans l'espace aérien d'un pays, pour quelque raison hypothétique que ce soit, la sécurité de l'Etat en question soit sauvegardée en abattant en plein ciel l'avion coupable. Il est évident qu'il est nécessaire, en une époque où l'aviation commerciale encombre virtuellement les cieux, d'identifier le type d'avion qui essuie des tirs, car il faudrait, tout au moins, tenir dûment compte de la sécurité des passagers qui peuvent, dans leur douillette inconscience, ne pas savoir que leur sort est scellé. Ce serait mépriser de manière choquante les valeurs humaines que d'agir autrement et, pourtant, un tel acte a été commis de façon inexcusable, qu'il ait été ou non commis par erreur. La communauté internationale doit réagir maintenant, collectivement, pour empêcher qu'un tel incident ne se reproduise. Une convention internationale établissant un code de procédure à suivre lorsque l'espace aérien national a été violé doit être élaborée. Avant de tirer ou de lancer des missiles, il faut immédiatement identifier l'avion qui a violé l'espace aérien national. Il faut décider dans une convention comment le pilote d'un avion commercial coupable doit répondre aux directives et comment le pilote d'un avion militaire doit se conduire.

145. Il faut que toutes les nations prennent des mesures positives dans ce sens. Quelle que soit la réponse donnée à la demande d'indemnité, les voyageurs internationaux ne doivent pas être exposés à payer un prix si élevé. Saint-Vincent-et-Grenadines demande que l'on fasse preuve de retenue lorsque l'espace aérien d'un pays est violé. Il est beaucoup plus sage et approprié de faire preuve de respect et de bonne volonté sur le plan international et de suivre des procédures plus sûres pour forcer un avion commercial coupable à atterrir. On aurait ainsi la possibilité, avec des preuves positives d'espionnage au lieu de suppositions, de mettre à jour l'acte illicite et de susciter une plus grande sympathie et une plus grande compréhension de la part de la communauté internationale. Saint-Vincent-et-Grenadines est profondément préoccupée par cet incident car n'importe lequel d'entre nous aurait pu se trouver parmi les passagers de ce dernier et tragique vol 007 de Korean Air Lines. Qu'une telle tragédie ne se reproduise jamais!

146. En parlant de tragédie, je voudrais publiquement ici faire part de ma consternation et de l'horreur de mon gouvernement à l'annonce du tragique incident survenu hier dimanche, en Birmanie, où 15 membres du Gouvernement sud-coréen, dont cinq ministres et un ambassadeur, ont été tués alors qu'ils participaient à une cérémonie au Mausolée des martyrs. Les problèmes qui affligent la communauté mondiale proviennent de notre manque de sensibilité et du fait que nous n'apprécions pas et ne comprenons pas la valeur de la vie humaine et que, de temps à autre, dans des moments d'aberration, nous agissons avec le plus grand mépris pour la vie. Je tiens à adresser mes sentiments profonds de sympathie et les condoléances du Gouvernement et du peuple de Saint-Vincent-et-Grenadines au pays et aux familles en deuil.

147. Les problèmes d'Afrique australe ont continué de retenir l'attention de l'Assemblée pendant plus de 20 ans. Du fait que ces problèmes entraînent une intensification des actes et un durcissement des positions, nous recherchons tous une solution juste. Toute initiative en vue de trouver une solution suscite de nouveaux espoirs; mais ceux-ci s'évanouissent dès qu'ils se heurtent à l'écueil de l'intransigeance et de la peur de l'Afrique du Sud. Comme les amis de l'Afrique du Sud devraient le lui dire, la solution de ces problèmes dépend du fait que tous les Africains doivent être traités avec justice, les Noirs et les Blancs, pas seulement les Blancs. La Namibie doit être libérée de la domination et du contrôle par une minorité, ce qui mettrait fin aux mesures de répression qui visent à nier les droits légitimes de la majorité.

148. L'Afrique du Sud, à l'intérieur de ses frontières, doit commencer à reconnaître les droits légitimes des Noirs et à accepter le principe selon lequel, quel que soit le système, tous les hommes ont droit à un statut égal au sein de la société, que ce soit du point de vue politique, juridique, administratif ou économique, et les Blancs doivent partager le pouvoir avec les Noirs sur une base d'égalité, avec les mêmes droits et les mêmes privilèges. Je sais que le Gouvernement sud-africain est gravement préoccupé par le rôle qui reviendrait aux Blancs dans une Afrique du Sud où tous jouiraient de droits égaux. Mais toute action sans l'acceptation de la justice pour tous intensifierait le conflit — au lieu de l'apaiser — dans une Afrique du Sud de fanatisme et de haine qui défend la suprématie d'une race.

149. Je suis par conséquent encouragé par les progrès limités réalisés par le Secrétaire général lors de ses entretiens récents avec le Gouvernement sud-africain au sujet de la Namibie. Saint-Vincent-et-Grenadines sait que le chemin qui nous attend est difficile et semé de pièges, mais nous croyons que la patience et la diligence du Secrétaire général ouvriront la voie à une solution heureuse du problème.

150. La cause profonde de la plupart des problèmes du monde se trouve dans le fanatisme soit racial soit religieux, dans des ambitions nationales expansionnistes ou dans la faiblesse induite d'un pays voisin d'un autre si le premier pense que l'autre est un danger pour sa sécurité.

151. L'intolérance raciale et religieuse à l'intérieur d'un pays est destructive et va à l'encontre du but national qu'est l'unité et la force grâce à l'unité. Il est inapproprié que les ressortissants d'un même pays soient divisés pour des raisons de race, mais il est encore plus incompréhensible que les membres d'une ethnie ou d'un groupe quel qu'il soit soient divisés ou persécutés pour des raisons de croyance religieuse. Vouloir imposer des restrictions à cause des croyances, c'est vouloir museler l'esprit même. Dans l'histoire de l'humanité, la persécution n'a jamais pu éliminer la croyance religieuse. La persécution ne fait qu'engendrer la crainte et la méfiance; cependant, elle renforce la foi et amène de nouveaux fidèles. La religion chrétienne en est un exemple. La Charte des Nations Unies proclame que la liberté de culture et de religion est un droit fondamental de l'homme. Par conséquent, ce n'est pas s'ingérer dans les affaires intérieures d'un autre pays que de demander instamment, lorsqu'il y a violation de la Charte de ce point de vue-là, de mettre fin à la persécution des êtres humains à cause de leurs croyances religieuses ou politiques. Par humanité et par compassion, nous nous devons de le faire en tant que pays. Nous œuvrons pour le respect de nos institutions et nous demandons à ceux dont les actes sont contraires aux dispositions de la Charte de renoncer à de tels actes.

152. On a prétendu que l'économie mondiale était en train de sortir de sa longue récession. Ce n'est exact que si l'on se place du point de vue avantageux des taux de croissance indexés des différents secteurs des économies hautement industrialisées du monde. Mais du point de vue des petits pays en voie de développement, le scénario est différent.

153. En outre, l'on ajoute que les pays en développement et sous-développés bénéficieront de la fin de la récession et de l'expansion des pays industrialisés. Mais la question est de savoir comment et quand. Nous bénéficierons, nous dit-on, de cet effet de filtration dont on nous parle tant. Mais cela suppose qu'au fur et à mesure que les économies industrialisées se développeront grâce à une augmentation de la demande de produits de base par les consommateurs, les pays pauvres bénéficieront de cette demande accrue de leurs produits de base, grâce à quoi ils obtiendront des prix plus élevés. De la sorte, une partie de la richesse accumulée dans les pays industrialisés retombera vers les pays les plus pauvres et se répercutera dans différents secteurs de l'économie.

154. Nous ne doutons pas que cet effet de filtration se produise. Le problème est de savoir quand et dans quelle mesure. Dans les pays sous-développés et en voie de développement, nous avons besoin, pour survivre, de beaucoup d'eau et non pas d'une simple filtration. Le réservoir doit être rempli rapidement si nous voulons que des millions d'entre nous survivent et si nous voulons éviter la mort et les souffrances. Là où la terre est sèche et assoiffée, une simple filtration sera absorbée rapidement et la terre continuera d'être assoiffée. Une filtration crée un mirage, étanche légèrement la soif, mais fait naître des espérances qui la rendent encore plus intolérable. Nous avons besoin de plus qu'une simple filtration, nous avons besoin d'un flot continu pour remplir rapidement le réservoir afin que notre soif soit entièrement éteinte.

155. Si l'on veut que cette reprise naissante s'étende, les pays en développement et les pays sous-développés doivent recevoir non pas seulement le résultat d'une filtration mais un flot accru d'aide pour stimuler davantage le commerce mondial et promouvoir un développement réel dans un monde qui vit actuellement d'espoir et d'attente. En dépit des programmes nationaux existants et de l'aide bilatérale, il est nécessaire d'augmenter les flux de financement aux institutions régionales et internationales pour fournir des prêts aux pays les moins avancés afin de renforcer les efforts des gouvernements et assurer le dynamisme de la croissance dans un monde qui attend toujours — un monde caractérisé par des taux élevés de mortalité et de naissance, par le chômage, la maladie et la pauvreté chronique, des problèmes persistants de balances des paiements et des déficits budgétaires.

156. Les régions du monde en développement et sous-développées représentent une partie importante de la population mondiale. Notre économie représente le plus important potentiel pour l'expansion, en raison de la faiblesse de notre base économique. Ainsi, tout financement destiné à intensifier la croissance de ces régions, bénéficiera aussi bien aux pays industrialisés qu'aux pays en développement et sous-développés. L'interdépendance de l'économie mondiale n'est pas un cliché; c'est un fait de la vie. L'oublier revient à avoir une vision erronée du monde réel. Nous ne pouvons ni nous suffire à nous-mêmes ni vivre dans l'isolement. Nous pouvons, soit nous unir et réussir, soit rester seuls ou en petits groupes et échouer.

157. Nous exhortons, nous, citoyens de Saint-Vincent-et-Grenadines, les 24 pays riches de l'Organisation de

coopération et de développement économiques ainsi que d'autres pays, par exemple ceux du Comité d'aide au développement à contribuer le plus généreusement possible aux ressources de l'Association internationale de développement et de la Société financière internationale. Si nous voulons que la reprise actuelle soit encore renforcée, il faut injecter beaucoup de capitaux à des conditions de faveur. Le FMI doit recevoir un soutien fortement accru afin qu'il puisse aider les pays débiteurs à régler leurs problèmes de balances des paiements. A notre avis, c'est la seule manière d'augmenter les liquidités et de faire progresser le commerce mondial, parallèlement à des mesures visant à réduire les taux d'intérêts. Comme je le disais, la prospérité mondiale appelle un effort indispensable et interdépendant; ne croyons surtout pas que la superficie du territoire, la force industrielle ni même la richesse puissent changer cela. Nous pouvons tous sombrer ensemble avec toutes les conséquences négatives que cela entraînerait pour tout le monde, bien que cela risque d'être plus grave pour certains; ou bien nous élever ensemble dans une prospérité commune, maintenant et dans l'avenir. Saint-Vincent-et-Grenadines espère que la communauté mondiale s'élèvera dans son ensemble.

158. Les problèmes actuels nous ont poussé à nous demander si nous n'avions pas besoin d'un nouvel ordre économique. Que cette question soit valable ou non, nous devons accepter que le monde de 1944, celui de Bretton Woods, de Harry Dexter White et de John Maynard Keynes, a changé de manière considérable. En fait, je dirais que le monde s'est bien amélioré, même si des problèmes subsistent encore. Nous vivons dans un monde où il existe plus de fierté et de conscience nationales, un monde dans lequel les ressources humaines ne sont plus étouffées et ont été libérées pour le progrès des nations, le développement des sociétés et l'épanouissement de l'individu, alors qu'autrefois c'était un monde où moins de 50 pays dominaient les autres. Aujourd'hui, l'Assemblée se compose de 158 Etats Membres, plus de trois fois le nombre de 1944. Il est clair de la sorte que la réalité de 1944 était différente de la réalité d'aujourd'hui. Il ne s'agit pas de savoir si les institutions de Bretton Woods ont changé, mais plutôt d'accepter l'idée qu'il est nécessaire de procéder à l'examen sérieux des institutions et de se demander dans quelle mesure elles répondent aux besoins des nouveaux membres de la communauté internationale et comment elles peuvent mieux y répondre.

159. Il existe une initiative du Commonwealth dans ce domaine. Elle a besoin des appuis des représentants. Nous devons veiller à ce que la machine internationale fonctionne de manière équitable, à ce que le GATT fonctionne de même, et que la CNUCED fonctionne dans l'intérêt de tous, à ce que la Banque mondiale et le FMI ne deviennent pas le club réservé exclusivement aux pays riches et par conséquent ne répondent pas efficacement aux besoins des pauvres.

160. Nous vivons toujours dans un monde où les pays sont divisés et où l'on fait des efforts de part et d'autre de ces pays ou par une partie seulement pour parvenir à la réunification et mettre fin à la séparation des familles et des amis afin de créer une force d'unité plus grande. Certains de ces pays ont des populations importantes et la division continue de ces populations crée des tensions qui concernent la communauté internationale. La réunification n'est jamais facile, mais la voie du dialogue doit être poursuivie pour trouver un terrain d'entente mettant fin aux craintes et à la méfiance qui existent entre les habitants d'un même pays divisé. Nous devons tous, par conséquent, nous efforcer de favoriser ce processus. Une fois de plus, je dirai que lorsque l'admission à l'Organisation mondiale est possible, aucune

partie d'un pays divisé désireuse de participer aux délibérations de l'Assemblée ne devrait se voir refuser ce droit par l'exercice d'un veto. Je crois que cette ligne d'action est juste, si notre but ici est de réduire les tensions.

161. Encore une année où la paix semble impossible à réaliser malgré nos efforts collectifs, tant en Afghanistan qu'au Kampuchea, au Sahara occidental et en Amérique centrale. Nous assistons au début du partage du Liban. Des sphères d'influence sont en train de s'y créer. Depuis trois ans, la guerre entre l'Iran et l'Iraq n'a pas diminué d'intensité et porte en elle un potentiel d'intensification du conflit. Tous ces événements tendent à tourner en dérision la Charte des Nations Unies. La Charte est à notre service si nous voulons l'utiliser. Nos prédécesseurs, les artisans de l'Organisation, avaient résolu de préserver les générations futures du fléau de la guerre et mettre fin aux souffrances indicibles de l'humanité. Ils ont réaffirmé leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme et dans la dignité et la valeur de l'individu, ils ont reconnu les droits égaux des individus et de toutes les nations, grandes et petites.

162. Ils avaient le ferme propos de créer des conditions propices au progrès social, à une vie meilleure pour tous dans la liberté, la justice et le respect des obligations internationales. Ils ont reconnu que la tolérance était nécessaire et que les nations devaient vivre ensemble dans la paix.

163. Il serait bon que nous tous ici, nous les héritiers qui avons repris ce flambeau allumé le 26 juin 1945 à San Francisco, renouvelions notre engagement à l'égard des principes consacrés dans la Charte aux Articles 1, aux paragraphes 3 et 4 de l'Article 2 et à l'Article 33.

164. Pourquoi le processus de paix est-il si difficile, lorsqu'il est relativement si facile de créer les conditions du maintien des moyens de guerre? Est-ce par peur d'offenser que nous tolérons l'injustice ou sommes-nous si frustrés par l'impossibilité de trouver des solutions que nous commençons à être des spectateurs indifférents? Si nous reconnaissons que nous n'avons pas les moyens d'agir, quand donc la raison reviendra-t-elle et qui nous la rendra? Quand donc les milliers de femmes, d'enfants et de vieillards innocents tués se lèveront-ils à travers le monde pour nous supplier de mettre fin à la souffrance et à la mort? Quand donc les jeunes, qui luttent et qui n'ont plus aucun contrôle sur leur destinée se verront-ils épargner un avenir certain de mort ou de mutilation? Quand pourront-ils être maîtres de leur vie pour édifier l'avenir auquel ils aspirent?

165. Il est possible que la paix demeure à jamais une illusion ou qu'elle soit irréalisable à l'échelle mondiale. Mais pouvons-nous accepter que l'humanité soit condamnée à un avenir aussi sombre? Nous ne devons pas le permettre. Pour vivre pleinement notre vie, nous devons tous avoir de l'espoir, l'espoir rassurant que nous pouvons travailler à la création d'un monde de paix. Voilà ce que nous devons espérer si nous voulons bannir le spectre du chômage, de la pauvreté et de la faim.

166. Par conséquent, il faut la paix et la justice pour tous au Kampuchea. Il faut la paix et la justice pour tous en Afghanistan. Il faut la paix et la justice pour tous en Amérique centrale. Il n'y a pas d'autre moyen de progresser. Il faut mettre fin à la violence. Ouvrons dans ce sens. Osons espérer que tout cela sera possible.

167. Pour terminer, c'est avec un grand plaisir que je souhaite la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à Saint-Christophe-et-Nevis. Saint-Vincent-et-Grenadines fait partie de la même région et nous sommes membres des mêmes organisations régionales. A cause de ce lien spécial, je puis dire que, bien que se soit un petit pays,

il sera membre responsable et réceptif de la communauté mondiale. Que la sagesse préside à son avenir.

168. Je finis mon intervention comme je l'ai commencée en souhaitant à M. Illueca un mandat fécond au cours duquel les tensions se réduiront. Que cette année passe dans l'histoire comme une année déterminante de changements. Que le climat de changement économique se transforme en un climat politique favorable au changement. Tout en préservant notre droit d'espérer et de rêver, nous devrions poursuivre sans répit notre quête de paix et de justice sociale pour que ceux dont l'avenir dépend de nous soient réconfortés.

169. M. CABRAL D'ALMADA (Guinée-Bissau)* : Avant d'exprimer devant l'Assemblée la profonde préoccupation de mon peuple et de mon gouvernement face aux multiples problèmes qui déchirent le monde actuel, je voudrais, en premier lieu, exprimer nos plus vives félicitations à M. Jorge Illueca pour sa brillante élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale, et lui manifester notre satisfaction de le voir diriger nos travaux. Ce choix n'est en fait qu'un légitime témoignage rendu à ses éminentes qualités d'homme d'Etat, à ses mérites personnels de fervent défenseur des idéaux de paix et d'entente entre les nations et, à travers son illustre personne, à son pays, la République du Panama, avec laquelle la République de Guinée-Bissau maintient manifestement les meilleures relations d'amitié et de coopération. Ma délégation est persuadée que, sous sa présidence et grâce à sa haute compétence et à sa profonde connaissance des questions fondamentales de la vie internationale, les travaux de cette session répondront pleinement aux aspirations de nos peuples en apportant une contribution appréciable à l'analyse des principaux problèmes mondiaux ici évoqués et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il m'échoit, en cette occasion, l'insigne honneur d'exprimer à son prédécesseur, M. Imre Hollai, toute notre reconnaissance pour les efforts inlassables, le dévouement et la haute compétence qu'il n'a cessé de mettre, tout au long de son mandat, au service de l'ONU et de ses objectifs.

170. Nos plus sincères sentiments de gratitude et d'admiration vont également au Secrétaire général pour son constant dévouement à la recherche de solutions adéquates aux nombreux problèmes, conflits et tensions qui placent sans cesse le monde devant le danger d'une irréversible détérioration de la situation internationale, avec les conséquences extrêmes qui peuvent en résulter. Ma satisfaction est d'autant plus grande que c'est la première fois que j'ai l'exaltante occasion de prendre la parole devant l'Assemblée, occasion que je voudrais d'ailleurs saisir pour le féliciter et lui transmettre toute la reconnaissance de mon pays pour son rapport objectif et lucide sur l'activité de l'Organisation [A/38/1].

171. Je voudrais, à cet égard, réitérer ici la totale disponibilité du Gouvernement de la République de Guinée-Bissau à œuvrer pour la pleine réalisation des objectifs tracés, des mesures préconisées et des solutions envisagées, au service de la paix mondiale, du développement, de l'établissement de relations harmonieuses d'amitié et de coopération entre les nations et du constant raffermissement du rôle et de la capacité d'action de l'Organisation.

172. La douloureuse situation internationale actuelle, qui met en cause les valeurs morales et juridiques les plus précieuses de la civilisation humaine et en ébranle les

*L'orateur s'est exprimé en portugais. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

fondements, requiert de la part de chacun un minimum de compréhension, d'efforts et de bonne foi, sans lesquels la modification structurelle et objective de ses coordonnées ne sera jamais que pure utopie.

173. Une telle évidence plaide plus que jamais en faveur d'une action conjuguée et résolue de la grande famille des nations, visant à inaugurer enfin une véritable ère de transformations et de lutte pour l'avènement d'un monde de progrès et de justice.

174. L'élargissement constant du nombre de membres de cette famille depuis la naissance de l'Organisation est la preuve tangible de l'irréversibilité du processus par lequel les peuples prennent conscience de leurs droits inaliénables et de la nécessité de participer pleinement aux affaires internationales.

175. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement salue avec une profonde satisfaction l'admission, comme Membre à part entière de l'Organisation, de Saint-Christophe-et-Nevis, à qui nous adressons nos vœux les plus chaleureux de succès pour édifier le nouvel Etat et promouvoir le développement socio-économique.

176. Cette satisfaction est d'autant plus grande que cette nouvelle admission coïncide avec la célébration par notre peuple et son organisation politique d'avant-garde, le PAIGC⁷, du dixième anniversaire de la proclamation de l'Etat indépendant de Guinée-Bissau.

177. Les problèmes qui déchirent le monde actuel et les maux qui en compromettent les perspectives de développement sont nombreux et, nous le craignons, sans cesse plus complexes. La réactivation de la guerre froide, la recrudescence de la course aux armements, de l'arbitraire, du mépris des normes les plus élémentaires du droit international et des principes qui régissent les rapports entre Etats ainsi que la dégradation généralisée de l'économie mondiale ont en effet aujourd'hui une portée sans précédent. Avec ce dramatique panorama comme toile de fond, nos travaux n'en revêtent que plus de responsabilité. Ceci, d'autant plus que nos peuples continuent à attendre de nous des pas concrets dans la poursuite des objectifs consignés dans la Charte des Nations Unies.

178. Malgré l'approfondissement historique de l'interdépendance des peuples et des économies, on assiste à une accentuation frappante de la contradiction fondamentale de nos jours, à savoir l'inexorable agrandissement de l'écart économique entre les nations et la division sans cesse plus prononcée du globe en régions et pays munis, d'une part, et ceux démunis et nécessiteux, d'autre part. Le fléchissement préoccupant du produit interne brut par habitant d'un grand nombre de pays en développement, le déficit alarmant qu'atteint leur balance des paiements et le poids de leur dette extérieure s'inscrivent parmi les conséquences particulièrement graves de la crise du système économique mondial en vigueur.

179. Face à une telle situation, l'insuffisance des mesures actuellement envisagées ne permet malheureusement pas de prévoir, ni à court ni à long terme, un redressement de l'économie mondiale ni la matérialisation des objectifs du nouvel ordre économique international et de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 35/56]. Les raisons plaidant en faveur de la promotion d'une interdépendance positive et bénéfique pour tous ne manquent pourtant pas, car il est évident que le progrès dans les pays en développement contribuera au relancement de l'économie mondiale et à l'élimination progressive des déséquilibres structurels qui la caractérisent aujourd'hui.

180. Aucun membre de la communauté internationale, quels que soient ses potentiels économiques, ne saurait rester insensible à la stagnation, sans égale depuis la seconde guerre mondiale, du volume du commerce international et à la récession qui dépasse en profondeur et en conséquences la grande dépression des années 30.

181. Les plans de développement et les programmes de redressement économique préconisés par les pays en développement pour faire face à la dégradation constante de leur économie ne sauraient, quant à eux, provoquer les effets régulateurs escomptés sans le concours propice de la communauté internationale en général et sans l'action adéquate des instruments et mécanismes de coopération et d'aide au développement existants.

182. La République de Guinée-Bissau est loin d'être épargnée par les retombées nocives de l'actuelle conjoncture économique mondiale, dont le poids vient s'ajouter au lourd héritage de la domination coloniale et aux aléas climatiques propres à la région soudano-sahélienne à laquelle elle appartient. Conscient de la nécessité de répondre à une telle situation par une stratégie cohérente, mon pays se trouve engagé dans la matérialisation des objectifs de son premier plan quinquennal de développement et de son programme de stabilisation économique et financière.

183. Ces objectifs ainsi que les mesures adoptées en vue de leur réalisation sont connus de tous ses partenaires économiques, à qui, saisissant d'ailleurs cette occasion, nous réitérons l'invitation de notre gouvernement à prendre part à la conférence des bailleurs de fonds qui se tiendra au début de l'année 1984.

184. La situation des pays les moins avancés, parmi lesquels figure la République de Guinée-Bissau, n'a connu absolument aucune amélioration durant ces dernières années. Au demeurant, celle de certains d'entre eux a connu une détérioration constante.

185. La nécessité de faire face aux conditions d'extrême pauvreté et d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux des populations, d'une part, et la recherche d'une issue aux problèmes économiques et financiers, d'autre part, se posent à ces pays avec une acuité jusqu'ici inconnue.

186. La profonde crise que traverse aujourd'hui la coopération multilatérale, l'adoption de mesures transitoires et d'action limitée, les barrières protectionnistes imposées par certains pays développés à l'encontre des importations provenant des pays en développement, la détérioration constante des termes de l'échange et l'effondrement des prix des produits de base, l'insécurité des approvisionnements en produits alimentaires, le déclin sensible des flux préférentiels de l'aide au développement — pour ne citer que certains des facteurs les plus importants — constituent autant d'obstacles au redressement de la situation déjà désespérée de ces pays.

187. Avec l'adoption par l'Assemblée générale de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)] ainsi que des résolutions 3201 (S-VI) et 3206 (S-VI) relatives à la Déclaration et au Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, de nouvelles perspectives de développement étaient apparues, semblant laisser présager un futur meilleur.

188. Il est cependant regrettable de constater, aujourd'hui, le peu de progrès réalisés dans l'application de ces résolutions. Les négociations globales énoncées dans la résolution 34/138 de l'Assemblée générale, qui constituent, encore aujourd'hui, l'une des initiatives les plus importantes de la communauté internationale dans le domaine de la coopération économique multilatérale,

demeurent à l'ordre du jour. Comme l'a opportunément souligné la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue en mars dernier à New Delhi, leur réalisation imprimera sans doute un renouveau de dynamisme à la coopération multilatérale dans les principaux secteurs de l'économie mondiale et favorisera la mise en œuvre des mesures adoptées dans le cadre de la Stratégie internationale du développement.

189. Il est à regretter que l'occasion privilégiée offerte par la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'ait pas su être mise à profit pour imprimer au dialogue Nord-Sud l'élan nécessaire à l'adoption de mesures permettant de répondre aux impératifs du développement et de la maîtrise de l'actuelle crise économique mondiale.

190. En adoptant la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la communauté internationale a fait un pas décisif dans le sens de l'harmonisation des aspirations communes de l'humanité à la paix et à la coopération. Nous nous associons à l'appel lancé par d'autres membres de l'Organisation et nous exhortons tous les pays à signer cet important instrument et à procéder à sa ratification rapide.

191. Le péril que fait peser sur le monde la menace d'une guerre nucléaire, la prolifération sans précédent des armes nucléaires et le gaspillage de vastes ressources humaines, matérielles, financières et techniques dans une course aux armements improductive et coûteuse, rendent urgent l'adoption de mesures visant à dynamiser le processus, jusqu'ici morose, qui conduira au désarmement général et complet, sous un contrôle international efficace.

192. A cet effet, nous encourageons le remplacement d'attitudes négatives et précipitées par l'adoption d'une approche constructive aux questions du désarmement permettant de prendre objectivement en considération les différentes propositions faites à ce sujet, dans le souci majeur de sauvegarder la paix et la sécurité internationales.

193. La création de zones de paix dans les différentes parties du monde, sur la base d'arrangements librement consentis entre les Etats des régions concernées, constitue de même une mesure importante de désarmement. Nous saluons, à cet égard, les initiatives de la communauté internationale visant à promouvoir la démilitarisation et la dénucléarisation de régions telles que l'océan Indien, la Méditerranée et le continent africain.

194. Du haut de cette tribune, nous nous faisons l'écho des peuples assoiffés de liberté, de paix et de justice, pour condamner avec vigueur les injustices qui prévalent dans les relations internationales et les forces qui continuent de s'opposer à l'élimination des rapports fondés sur l'inégalité, la domination, l'exploitation et la discrimination raciale.

195. Au Proche-Orient, le peuple de Palestine continue à faire face à la violation éhontée, par Israël, de son droit légitime et incontestable à une vie digne et prospère. Le régime sioniste d'Israël cherche, en effet, par tous les moyens, à affirmer et à consolider sa présence dans les territoires arabes occupés. Après l'annexion des Hauts du Golan, de la rive occidentale du Jourdain et de la ville de Jérusalem, Israël ne cesse de manœuvrer pour imposer une administration civile dans les territoires occupés et modifier les caractéristiques politiques, culturelles, religieuses, démographiques et géographiques de ces territoires.

196. A ces actes agressifs, le peuple palestinien et son unique représentant légitime, l'OLP, opposent la volonté inébranlable de développer leur juste combat afin de sauvegarder les intérêts nationaux et de reconquérir les

droits imprescriptibles du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance, et à la création de son propre Etat indépendant et souverain sur son territoire national, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale.

197. Par ailleurs, des actes d'agression, de déstabilisation et de provocation sont quotidiennement dirigés contre le peuple souverain du Liban. Israël bafoue et met ainsi en cause les règles et les valeurs fondamentales que la civilisation humaine a forgées, ainsi que l'indépendance, la sécurité et l'intégrité territoriale de ce pays arabe.

198. En attaquant délibérément les installations nucléaires iraqiennes, Israël démontre non seulement son dédain le plus absolu pour la souveraineté des autres peuples, mais viole manifestement les règles internationales concernant notamment la paix et la sécurité internationales et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

199. En Afrique australe, les forces de progrès continuent à faire face à l'*apartheid*, à la discrimination raciale et à la persistance de la tyrannie coloniale fomentée par le régime raciste d'Afrique du Sud.

200. L'insoutenable situation provoquée par les politiques de répression appliquées par Pretoria contre le peuple namibien, d'agression continue et de déstabilisation contre les Etats indépendants de première ligne — en particulier l'Angola, le Mozambique et, tout récemment encore, le Lesotho — constitue une grave menace pour la paix et la sécurité dans la région.

201. Les manœuvres dilatoires tendant à créer les conditions propices à la perpétuation de la domination coloniale dans ce territoire africain, notamment la thèse absurde faisant dépendre l'indépendance de la Namibie du retrait des forces internationales cubaines de l'Angola, ne peuvent tout au plus avoir pour résultat qu'un simple ajournement de la libération de ce territoire, épilogue inévitable de la lutte légitime de son peuple.

202. Les projets prétendument constitutionnels et politiques, encadrés dans le concept d'un prétendu « règlement interne », préconisé par l'Afrique du Sud et visant à consolider l'occupation illégale de la Namibie et le pillage de ses richesses naturelles par des intérêts étrangers, constituent une intolérable violation des dispositions de la Charte et traduisent l'outrecuidance et l'arrogance du régime de l'*apartheid*.

203. L'unique base valable pour un règlement pacifique et définitif de la question de Namibie demeure la résolution 435 (1978) du Conseil de Sécurité. C'est pourquoi nous lançons un vibrant appel aux différents organes de l'Organisation, au Conseil de sécurité en particulier, et à tous les Etats Membres, ainsi qu'aux organismes internationaux n'appartenant pas au système des Nations Unies, pour que ne soient épargnés aucun effort ni moyen pour mettre en œuvre le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie.

204. De son côté, le peuple d'Afrique du Sud, sous la direction de l'African National Congress, fait face, avec héroïsme et abnégation, aux actes infâmes et systématiques d'oppression, de discrimination et de division dirigés contre l'écrasante majorité de la population sud-africaine.

205. La question de Namibie et la vague d'instabilité et de violence qui déferle sur la partie australe du continent africain sont intimement liées à la nature et à la politique inhumaine du régime de Pretoria qui constituent le nœud et la cause profonde de l'insoutenable situation politique qui règne dans cette région. Le peuple de Guinée-Bissau renouvelle son appui fraternel, constant et inconditionnel aux justes causes des peuples namibien

et sud-africain ainsi qu'à la ferme détermination des Etats de première ligne de défendre leur indépendance et leur souveraineté nationale, en particulier la République populaire d'Angola qui est obligée de supporter les plus lourdes conséquences de la politique néfaste du régime sud-africain en raison notamment de l'inconditionnel appui qu'elle apporte à la lutte de libération nationale conduite par la SWAPO.

206. Face aux épreuves particulièrement difficiles endurées par le peuple angolais à la suite de l'occupation de la partie sud de son territoire national par les forces d'Afrique du Sud et de l'escalade des agressions et des manœuvres de déstabilisation du régime de l'*apartheid*, nous exhortons vivement la communauté internationale à répondre par un soutien concret et une assistance effective, morale et matérielle à l'appel de solidarité du peuple d'Angola.

207. La lutte du peuple du Sahara occidental pour l'exercice de son droit à l'autodétermination, qui a trouvé son expression sublime dans la proclamation de la République arabe démocratique sahraouie, mérite également notre soutien total. La dix-neuvième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue dans la capitale éthiopienne en juin dernier, a permis de réaliser un pas appréciable dans la voie du dialogue en vue d'une solution juste, pacifique et définitive de cette épineuse question qui menace la paix et la stabilité dans le nord-ouest africain. En conséquence, nous lançons un ardent appel aux parties au conflit — le Royaume du Maroc et le Front POLISARIO⁵ — pour œuvrer dans un esprit de bonne volonté et de paix à la mise en application rigoureuse de la résolution de la Conférence sur le Sahara occidental [voir A/38/312].

208. La situation dramatique qui prévaut au Tchad et le triste sort du peuple de ce pays africain victime depuis plus de deux décennies de luttes intestines aggravées par les incessantes ingérences et interventions étrangères, sont pour nous un motif de profonde inquiétude. L'élimination définitive des tensions, des divisions et de l'instabilité qui déchirent ce pays ne saurait être obtenue sans le strict respect de son indépendance nationale et de son intégrité territoriale. Nous encourageons l'amorce de négociations immédiates et constructives entre les factions en présence afin de régler pacifiquement les divergences internes, la cessation effective et immédiate de toute hostilité et le prompt retrait de toutes les forces étrangères, assurant ainsi l'instauration d'une paix durable au Tchad et la reconstruction économique du pays.

209. Nous formons le vœu sincère de voir les questions territoriales en suspens définitivement résolues, en particulier en ce qui concerne l'île comorienne de Mayotte, les îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India appartenant à la République malgache, et l'archipel Chagos, y compris Diego Garcia, relevant de la souveraineté de Maurice.

210. Nous exprimons également notre constante et fraternelle solidarité à l'égard de la lutte du peuple frère du Timor oriental, sous la conduite du FRETILIN⁸, pour le rétablissement de ses droits nationaux et sa libération de l'oppression et de la répression indonésiennes. A cet égard, ma délégation appuie la proposition du Secrétaire général, approuvée par l'Assemblée générale, d'inscrire la question du Timor oriental à l'ordre du jour de la prochaine session.

211. D'autre part, nous appuyons les efforts légitimes déployés par la République populaire démocratique de Corée pour la réunification pacifique et sans aucune ingérence étrangère de la patrie coréenne.

212. La situation inquiétante qui prévaut dans les régions de l'Asie du Sud-Est et du Sud-Ouest est lourde de conséquences pour la paix et la stabilité dans ces régions. A notre avis, elle ne peut être renversée que par une solution politique globale, basée sur le dialogue et la négociation, avec la participation de toutes les parties intéressées, et sur le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région ainsi que sur leur droit de déterminer leur propre destin.

213. De même, le conflit qui oppose l'Iran à l'Iraq continue de susciter une profonde inquiétude au sein de la communauté internationale. La gravité des implications qui en découlent pour les deux parties et pour la région confirme le caractère judicieux du principe de la Charte sur l'inadmissibilité du règlement des différends internationaux par le recours à la force. L'intérêt supérieur des peuples frères de ces deux pays membres du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique exige qu'il soit mis fin à ce conflit fratricide et que des mesures soient prises pour un règlement rapide et négocié de la question.

214. Tout en saluant l'intensification des efforts déployés par le Secrétaire général et la poursuite du dialogue intercommunautaire en République de Chypre, nous ne pouvons nous empêcher de manifester notre préoccupation face à l'occupation d'une partie du territoire de cet Etat indépendant. Nous souhaitons qu'une solution juste et définitive soit enfin trouvée à ce problème, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et du Mouvement des pays non alignés, pour sauvegarder la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale, l'unité et le statut de non aligné de Chypre et pour favoriser le retour des réfugiés chypriotes.

215. La communauté internationale ne peut rester insensible aux tensions continues qui règnent en Amérique latine et dans les Caraïbes. La grave crise politique, économique et sociale que traversent les pays de la région, due en partie à l'existence de structures traditionnelles, de régimes répressifs et de structures inadéquates favorisant la misère et les inégalités sociales, est sans cesse aggravée par les ingérences et les interventions venant de l'extérieur.

216. Face à une telle situation, il s'avère indispensable que ces Etats puissent, en toute indépendance, résoudre leurs problèmes internes et œuvrer à la création de conditions favorables à la paix, au développement et au bien-être de leurs populations respectives et de la région. A ce propos, nous réaffirmons notre ferme solidarité avec la lutte des peuples de la région en vue d'établir des sociétés démocratiques et progressistes, et nous soutenons les efforts déployés — en particulier par Cuba et le Nicaragua — pour sauvegarder les acquis de leur révolution, leur indépendance nationale et leur droit au libre développement économique et social.

217. La Guinée-Bissau manifeste par ailleurs son appui à l'action des pays du Groupe de Contadora visant à favoriser une solution politique globale et durable des problèmes auxquels sont confrontés les peuples de cette région.

218. Nos débats reflètent la préoccupation généralisée des membres de la communauté internationale face à la situation mondiale, aujourd'hui plus complexe qu'hier, et qui réclame de notre part à tous des efforts renouvelés pour en changer les tristes coordonnées.

219. Comme chaque année, nous nous penchons sur les problèmes les plus délicats de la vie mondiale. Comme chaque année, des divergences de points de vue appa-

raîtront dans l'interprétation de ces problèmes, lesquelles se réitéreront à leur tour dans la nature des solutions indiquées.

220. Ceci ne nous empêche, en aucune façon, de nourrir chaque fois davantage d'espoir quant à l'issue finale de nos efforts visant à la construction d'un monde exempt de menaces, de conflits, de misère et d'insécurité.

221. L'apport de chacun de nous et la volonté politique que nous mettrons à appliquer nos résolutions seront décisifs à ce propos, indépendamment de la puissance économique ou militaire de chacun de nos pays.

222. Qu'il me soit permis d'exprimer, au nom du peuple et du Gouvernement de la République de Guinée-Bissau, nos vœux de succès pour les travaux de la trente-huitième session, et de réitérer notre ferme détermination de déployer, de concert avec les autres membres de la communauté internationale, d'incessants efforts afin que se réalisent les objectifs de paix, de justice et de progrès social si chers à l'humanité.

223. M. SALLE (République centrafricaine): Je voudrais, pour commencer, émettre le souhait du peuple centrafricain, de son gouvernement et du Président, le général d'armée André Kolingba, que la trente-huitième session de l'Assemblée générale soit d'un apport précieux à la consolidation de l'Organisation, a son efficacité pour la défense des idéaux de paix, de sécurité et de progrès.

224. L'honneur m'échoit également d'adresser au Président toutes mes félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-huitième session.

225. Je saisis également cette occasion pour saluer les efforts appréciables déployés par son prédécesseur, M. Imre Hollai, durant son mandat.

226. Je voudrais particulièrement réitérer le soutien de mon pays au Secrétaire général.

227. Les qualités qui distinguent chacune de ces personnalités, leur dévouement total à la cause de l'Organisation, sont d'autant plus sécurisantes qu'elles se manifestent dans un univers trouble et inquiet.

228. Ma délégation tient enfin à féliciter ici Saint-Christophe-et-Nevis pour son accession à l'indépendance et accueille très chaleureusement son admission à l'Organisation des Nations Unies.

229. Soucieuses de créer certaines des conditions propres à faire de notre siècle un siècle heureux, les Nations Unies ont, dès leur fondation, élaboré une série d'importants pactes relatifs aux droits de l'homme. La Déclaration universelle des droits de l'homme, dont nous célébrons cette année le trente-cinquième anniversaire, est sans aucun doute l'instrument le plus prestigieux de son retentissement dans la vie politique et constitutionnelle des Etats. Les pactes, conventions et autres documents subséquents, qui sont venus compléter cette déclaration, en mettant l'accent sur les droits civils et politiques, les droits économiques, culturels et sociaux, offrent à la communauté internationale un cadre juridique approprié pour façonner un monde où de nobles souhaits s'accomplissent, afin que se perpétue le supplice de l'espérance.

230. Les énergies à canaliser doivent tendre à promouvoir et consacrer les droits de la personne humaine de sorte qu'elle puisse, individuellement et collectivement, dans la liberté et la dignité, s'épanouir sur les plans physique, mental, social et économique, sans discrimination aucune.

231. Et pourtant, que d'atteintes amenuisent et rendent précaires ces droits, tant à l'intérieur de nos Etats qu'entre eux! L'adhésion à ces pactes n'a pas encore donné lieu, sur le plan mondial, à un progrès encourageant en

faveur de la liberté, de la dignité et de la sécurité de l'homme, concernant la formulation, l'interprétation et le contenu concret à leur donner.

232. La liberté et la dignité de la personne humaine ne consistent pas seulement en une expression formelle et nominale des valeurs sacrées et imprescriptibles qu'elles sous-tendent.

233. Elles ont aussi, pour corollaire et support indispensables, la maîtrise par chacun de nos Etats des principaux moyens matériels, des ressources culturelles et du patrimoine économique. Que sont, en effet, liberté et dignité dans la misère et le dénuement? L'érosion de la liberté et de la dignité est la conséquence de ces maux, eux-mêmes engendrés et entretenus par les iniquités de l'ordre politique et socio-économique actuel qui cristallise l'indifférence et le mépris, l'intolérance et la violence.

234. C'est pourquoi la République centrafricaine, dont les principes et les idéaux de non-alignement demeurent au centre de la politique extérieure, estime que l'état du monde ne peut s'améliorer que si les Etats, à l'intérieur desquels chacun devrait nourrir un amour pour son prochain, cultivent une générosité et une solidarité pour promouvoir la liberté, la sécurité et le développement.

235. La République centrafricaine, pour sa part, a coulé dans son ordre juridique interne les principales stipulations prescrites par les pactes internationaux garantissant les droits essentiels de l'homme. Elle a maintenu le contact avec les divers organes internationaux chargés d'en assurer la mise en œuvre.

236. Aussi, malgré le lourd héritage qu'écume une histoire tumultueuse de 14 années, le Comité militaire de redressement national s'est-il attelé à réaliser tout le progrès souhaité afin de donner au peuple centrafricain de nouvelles espérances, les flammes d'une foi qui permettront d'apprécier l'échelle et les frayeurs du cauchemar de la nuit vécue.

237. Il doit aussi y avoir une générosité et une solidarité entre Etats pour la promotion de la liberté et de la dignité à travers le monde.

238. Si les Etats faisaient de cet idéal une exigence, il est certain que le contexte actuel des rapports internationaux se trouverait largement modifié dans le sens du respect de la souveraineté des Etats et de la volonté des peuples encore en lutte pour leur émancipation politique.

239. La présente session intervient à l'heure où certaines négociations échouent ou s'engagent dans l'impasse, renforçant ainsi un sentiment souvent déclaré, selon lequel l'Organisation serait impuissante à régler les conflits et accrédite la thèse du cynisme comme base des relations internationales. La République centrafricaine, pour sa part, est convaincue que l'Organisation des Nations Unies demeure le cadre adéquat et opérant pour le règlement des questions mettant en cause les idéaux et les principes universels. L'Organisation, comme elle l'a montré dans certaines circonstances, est apte à apporter des solutions aux problèmes qui se posent à la communauté internationale dès lors que chacun de ses membres acceptera et traduira en actes concrets une volonté d'action et de comportement conforme à la mission de notre Organisation.

240. A cet égard, la situation qui prévaut dans certaines régions du monde, notamment en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique, par sa permanence, doit continuer à bénéficier de l'attention particulière de la communauté internationale

241. Il est inadmissible que la Namibie soit encore privée de son droit à la liberté, à l'autodétermination, par la

seule volonté d'un Etat, sûr de lui, qui n'en finit pas de défier l'Organisation. La République centrafricaine fait partie des pays qui, au terme de la Conférence internationale de soutien au peuple namibien en lutte pour l'indépendance, tenue en avril dernier à Paris, ont estimé que les décisions adoptées en cette occasion ne devraient pas rester lettre morte.

242. Les Etats Membres de l'Organisation doivent activement contribuer à la mise en œuvre de ces résolutions de sorte que la Namibie ne soit plus un prétexte à l'agressivité sud-africaine contre les Etats de la région et accède immédiatement à l'indépendance sans condition aucune sous la direction de la SWAPO, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

243. L'on ne peut également s'empêcher de marquer sa réprobation devant l'entêtement des autorités sud-africaines à perpétuer l'odieux système d'*apartheid*, à recourir à des exécutions sommaires et barbares dont les dernières en date ont révolté la conscience de l'humanité. Puissent ces crimes exalter la foi ardente des peuples namibien et sud-africain qui luttent pour leur liberté et leur dignité bafouées!

244. Cette même exigence de liberté et de dignité, qui permettrait aux populations du Sahara occidental de choisir leur avenir, ainsi que la réconciliation des Etats de cette partie d'Afrique, favoriseront sans aucun doute l'avènement de la paix dans cette région si sensible pour les destinées du continent africain. C'est le sens à donner aux initiatives hardies prises en juin dernier à la dix-neuvième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [*ibid.*].

245. Plus près de la République centrafricaine, le grand peuple du Tchad vit depuis plus d'une décennie une tragédie dont les graves effets menacent la stabilité de la région d'Afrique centrale. Le Tchad est en proie à d'indicibles souffrances, alimentées et entretenues par de nocives et intolérables ingérences dans ses affaires. On ne saurait assez demander une cessation immédiate de ces immixtions et hostilités. La République centrafricaine, toujours attachée aux grands principes qui fondent les relations internationales, soutient le Gouvernement légitime du Tchad dans ses efforts pour défendre son intégrité territoriale et condamne l'acte d'agression qui porte atteinte à l'autorité de l'Etat et à l'unité nationale.

246. Par voie de conséquence, mon pays s'associe à toute action qu'imposeraient les circonstances pour mettre en échec les activités néfastes contre la légitimité du Gouvernement tchadien et la souveraineté du Tchad.

247. C'est ainsi qu'il convient de situer l'aide généreuse que des amis fournissent au peuple du Tchad sur sa demande faite en toute souveraineté. La République centrafricaine salue cette attitude qui créera les conditions appropriées à une réconciliation nationale pour le Tchad et une paix pour la sous-région.

248. De même, privé de son droit à la liberté et à la dignité, le peuple palestinien est condamné à une errance que nous sommes unanimes à déplorer mais que nous ne pouvons changer depuis plus de 30 ans. Ce peuple est uni derrière l'OLP dispersée que secoue, de surcroît, une grave et dangereuse crise d'identité suscitée par ses ennemis; ce peuple sert à tort à la désagrégation du Liban et à l'intimidation des autres Etats de la région, ce peuple dont les rancœurs et les frustrations ne sauraient être contenues indéfiniment si la communauté internationale ne donne enfin droit à l'application des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies lui

reconnaissant ainsi qu'à Israël une existence libre, souveraine et garantie.

249. Dans le reste du monde la situation n'est guère meilleure.

250. Les Etats devraient engager une action concertée pour que les principes dégagés par les Nations Unies sur la question du Kampuchea démocratique soient appliqués. Il est en effet inacceptable que certains Etats s'emploient de nos jours à pratiquer l'occupation au mépris de la liberté, de la dignité et de la souveraineté d'autres pays. Le Kampuchea et l'Afghanistan doivent être rétablis dans leurs droits nationaux confisqués.

251. La péninsule coréenne, quant à elle, devient de plus en plus un grave sujet de préoccupation devant les menaces qui pèsent sur la paix. La République centrafricaine estime nécessaire et urgent de faire de cette région névralgique une zone de paix, seule condition grâce à laquelle les deux parties concernées pourront efficacement exploiter le contenu du communiqué conjoint Sud-Nord du 4 juillet 1972⁹, base précieuse d'un dialogue libre pouvant conduire à la réunification pacifique du peuple coréen, sans aucune ingérence étrangère.

252. L'évolution de la situation en Amérique centrale n'est pas moins préoccupante. C'est pourquoi la République centrafricaine, pour sa part, demande aux parties en cause de faire montre de volonté politique pour réduire, par la négociation, les tensions et ramener la paix dans cette partie du monde.

253. S'il est vrai que les Etats devraient cultiver une solidarité et une générosité pour promouvoir la liberté et la dignité, il est tout aussi vrai que les mêmes idéaux devraient être les moyens d'enrayer les facteurs qui favorisent l'insécurité et l'holocauste.

254. Des actes contre des appareils civils, causant d'innocentes victimes, sont injustifiables à nos yeux et contraires aux règles régissant les rapports internationaux aériens. Ces actes ignobles démontrent clairement l'intention masquée de ceux qui s'évertuent à entretenir la tension et la division et à perpétuer le crime au sein de nombreux peuples dont les aspirations profondes sont l'unité et la paix. Ils viennent nous rappeler le caractère fragile de la paix et la nécessité d'agir contre les facteurs qui sous-tendent les conflits.

255. Par ailleurs, l'apparition et la prolifération des armes de plus en plus sophistiquées de destruction massive ne sont pas de nature à créer un climat propice à la cause de la liberté et de la dignité dans le monde.

256. C'est pourquoi, la République centrafricaine, tout en déplorant l'enlisement des négociations en cours sur le désarmement, formule le vœu que les membres de la communauté internationale engagent une action concertée et soutenue en vue de réduire et d'enrayer la course aux armements, de rendre enfin possible un désarmement général, complet et contrôlé, ce qui reconverterait aux fins du développement les efforts et les ressources qui sont dépensés. Il en naîtrait alors une autre forme de solidarité et de générosité en faveur du développement qui, à son tour, tiendrait l'humanité à l'abri des fléaux qu'elle connaît en ce moment.

257. Une solidarité et une générosité en faveur du développement apparaît également comme une des conditions essentielles pour rendre la fin de notre siècle plus heureuse, moins triste et austère, une solidarité et une générosité telles que définies dans la philosophie qui guide le général d'armée André Kolingba, président du Comité militaire de redressement national, chef de l'Etat, dans l'action qu'il mène inlassablement depuis deux ans en vue de la reconstruction et du développement de la République centrafricaine.

258. Devant le lourd héritage qui pèse sur son action, le chef de l'Etat centrafricain, mettant particulièrement l'accent sur l'effort national, devait véritablement proposer au peuple centrafricain un contrat de solidarité, assorti d'énormes sacrifices bien entendu, pour le développement des secteurs clefs de l'économie nationale. Priorité a, naturellement, été donnée à l'agriculture pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire.

259. Du point de vue de ma délégation, cette forme de solidarité et de générosité sur le plan national peut être transposée au niveau international si l'on veut réellement s'attaquer à la crise économique qui n'épargne aucun pays aujourd'hui. Dans un élan de solidarité, les Etats devraient se soutenir pour contenir les effets de cette crise qui s'appelle inflation, accroissement des taux d'intérêt avec ses conséquences sur le poids de la dette, restriction ou, parfois, refus d'accès aux marchés et aux capitaux, baisse sans précédent des cours des matières premières, tarissement des sources multilatérales de financement, tout cela aggravé par le difficile accès à la technologie et l'inadaptation de l'actuel système monétaire et financier international.

260. Les deux tiers de l'humanité, plus encore les pays les moins avancés et surtout ceux sans littoral comme la République centrafricaine, qui en sont durement pénalisés, plaçaient des espoirs légitimes dans les résultats de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays industrialisés, tenue à Williamsburg en 1982, et de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, récemment tenue à Belgrade. Force, hélas! est de constater que les résultats auxquels sont parvenues ces deux assises restent en deçà de ces espoirs.

261. S'il faut attendre que la reprise économique s'amorce et se précise dans les pays du Nord pour qu'une attention soit portée sur la condition des pays du Sud, que deviendront entre-temps ces derniers, alors que, loin d'être conjoncturelle, la crise semble plutôt se fixer de plus en plus? Il doit être clair pour chacun que ce qui est en cause désormais est essentiellement les structures sur lesquelles reposent les rapports économiques internationaux de nos jours. Ces structures ne sont plus aptes à soutenir les échanges économiques entre les Etats. On ne peut que procéder à leur modification, mais cela suppose au préalable la concertation.

262. Aussi, l'échec de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui aurait dû fournir une autre occasion de restaurer le dialogue Nord-Sud, traduit-il de manière patente le refus des pays du Nord de se prêter à cette concertation.

263. Un tel refus ne fera que prolonger durablement la crise. Tout comme la communauté internationale ne saurait longtemps se contenter d'un dialogue de crise, où les diverses propositions ne refléteraient que la situation d'un groupe de pays donné, elle ne saurait non plus se contenter de négociations sectorielles. La crise étant globale, une solution globale doit y être trouvée. Seules donc les négociations globales peuvent faire sortir le dialogue Nord-Sud de l'impasse et lui faire franchir une étape nouvelle dans le sens d'une véritable coopération internationale basée sur la justice et l'équité.

264. Nous demeurons encore profondément marqués par l'échec de la sixième session de la Conférence, certes, mais nous voulons espérer que les pays du Nord comprendront qu'il est plus qu'impérieux d'adopter des mesures d'urgence destinées à faire face aux problèmes les plus graves des pays en développement. Il s'agira dès lors d'une solidarité agissante dont l'humanité ne pourra qu'être honorée.

265. Je ne saurais terminer mon propos sans adresser les sincères remerciements du peuple et du Gouvernement centrafricains au Secrétaire général, à ses collaborateurs, aux institutions internationales relevant ou non de la famille des Nations Unies, ainsi qu'aux Etats qui ont répondu à l'appel réitéré par l'Assemblée générale à sa trente-septième session en vue de l'aide à la reconstruction, au relèvement et au développement de la République centrafricaine [résolution 37/145]. Les récentes calamités qui se sont abattues sur mon pays ont fortement perturbé l'économie ainsi que la réalisation du programme d'assistance en cours. C'est pour limiter ces effets que nous avons alerté, à l'époque, la communauté internationale pour une action d'urgence.

266. La République centrafricaine, reconnaissante à cette communauté pour l'attention qu'elle lui porte, souhaite que celle-ci puisse davantage mobiliser ses efforts afin d'accroître son assistance en sa faveur. C'est dans cet esprit qu'elle proposera, dans le cadre de la Deuxième Commission, la reconduction de cette résolution et elle espère que cela recevra un large appui de la part des Etats Membres.

267. Dans un monde en perpétuelle mutation, l'Organisation s'emploie à faire en sorte que ses principes, et uniquement ceux-là, régissent les rapports internationaux. C'est une mission difficile quand on voit la réalité, mais qui mérite d'être poursuivie et soutenue. Car, née d'une volonté politique, l'Organisation des Nations Unies, qui subit par contrecoup la pesanteur politique des Etats Membres, devrait pouvoir s'appuyer sur eux pour mener à bien son action.

268. Il est donc évident que l'état du monde ne peut être que ce que les Etats voudraient qu'il soit : un monde débarrassé de tensions, des rapports de domination, un monde où des Etats, organisés dans un cadre comme les Nations Unies, mèneraient une action concertée, solidaire et généreuse, en vue de la défense de certaines valeurs comme la liberté, le développement, la prospérité, la paix.

269. Cela est possible. Nous pouvons y arriver si nous le voulons. Tout comme il s'est formé une coalition pour vaincre le fascisme pendant la seconde guerre mondiale, il peut se former une coalition semblable pour adapter les rapports internationaux au nouveau visage du monde.

270. C'est bien ce qu'attendent aujourd'hui les deux tiers de l'humanité dont la communauté internationale, regroupée au sein des Nations Unies, devrait satisfaire les espoirs. Ainsi, de nouvelles perspectives seraient dégagées pour rendre ce siècle plus heureux et plus vivable.

271. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : La République islamique d'Iran a demandé à exercer son droit de réponse.

272. M. LATIFI (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Le Ministre des affaires étrangères de la Jordanie, dans sa déclaration à l'Assemblée générale [19^e séance], a soulevé certaines questions concernant la guerre, qui exigent des explications de la part de ma délégation.

273. Lorsque l'armée victorieuse d'agression et d'occupation s'est avancée dans mon pays, la République islamique d'Iraq, jusqu'à mille kilomètres à l'intérieur de nos frontières, un grand nombre d'hommes de paille et de fantoches impérialistes de la région ont aidé les agresseurs psychologiquement et matériellement. La Jordanie a été le premier pays à envoyer ses troupes ambitieuses pour appuyer l'agresseur. Nous avons même vu à la télévision le visage du roi Hussein de Jordanie alors qu'il passait en revue ses troupes se trouvant dans mon pays. Pour remonter le moral de ses soldats, dont certains sont

maintenant dans nos camps de prisonniers, le roi Hussein de Jordanie est allé jusqu'à presser la détente d'un canon dirigé vers un quartier civil de Dezful où se trouvent des écoles et des hôpitaux. Maintenant que les agresseurs ont été repoussés, son ministre des affaires étrangères vient faire à l'Assemblée une déclaration en faveur de la paix et appuyer les prétendues mesures de paix iraqiennes.

274. C'est là non seulement une hypocrisie, mais aussi une banalité monumentale. Les autorités jordaniennes qui, officiellement, ont mis leurs installations portuaires à la disposition des baathistes iraqiens criminels doivent avoir une bien basse opinion des membres de cette assemblée. Il n'est pas juste d'essayer de tromper de façon aussi simpliste le monde entier.

275. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays a donné des réponses précises à toutes les allégations et à toutes les remarques inutiles faites par le Ministre des affaires étrangères de la Jordanie. Le problème est que la déclaration de la Jordanie a été écrite bien avant que le Ministre des affaires étrangères de mon pays fasse sa déclaration et le Ministre des affaires étrangères de la Jordanie, qui n'a pas pu modifier sa déclaration en conséquence, n'a fait que lire ce qu'il avait écrit avant de se rendre compte que certains points de son discours étaient inappropriés. C'est pourquoi je voudrais renvoyer

le Ministre des affaires étrangères du roi Hussein à la déclaration que nous avons faite à la 13^e séance.

La séance est levée à 19 heures.

NOTES

1. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1983*, document S/15041.
2. *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6), annexe VI.
3. *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1^{er}-14 septembre 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.
4. Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.I.21.
5. Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.
6. *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6), première partie, sect. A.
7. Partido Africano da Independencia da Guiné e Cabo Verde.
8. Frente Revolucionário de Timor Leste Independente.
9. *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27*, annexe I.